



## Rapport financier annuel 2014



# Rapport financier annuel 2014

## Sommaire

---

<b>Rapport de gestion du Conseil d'administration</b>	<b>3</b>
<b>Rapport du président sur le contrôle interne</b>	<b>32</b>
<b>Comptes consolidés</b>	<b>41</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>90</b>
<b>Attestation du responsable du rapport financier annuel</b>	<b>109</b>

---



# Rapport de gestion du Conseil d'administration

---

<b>1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2014</b>	<b>4</b>
<b>2. Trafic</b>	<b>4</b>
<b>3. Chiffre d'affaires péage</b>	<b>4</b>
<b>4. Entretien du réseau en service</b>	<b>4</b>
<b>5. Exploitation du réseau et sécurité des clients</b>	<b>5</b>
<b>6. Reporting social et environnemental</b>	<b>6</b>
<b>7. Financement</b>	<b>13</b>
<b>8. Recherche et développement</b>	<b>13</b>
<b>9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées</b>	<b>14</b>
<b>10. Comptes annuels consolidés</b>	<b>15</b>
<b>11. Rapport sur la gestion du groupe</b>	<b>16</b>
<b>12. Comptes sociaux</b>	<b>16</b>
<b>13. Informations sur les délais de paiement</b>	<b>18</b>
<b>14. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2014</b>	<b>18</b>
<b>15. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société</b>	<b>19</b>
<b>16. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce</b>	<b>19</b>
<b>17. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale</b>	<b>19</b>
<b>18. Programme de rachat d'actions</b>	<b>19</b>
<b>19. Informations concernant les mandataires sociaux</b>	<b>19</b>
<b>20. Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>19</b>
<b>21. Eléments susceptibles d'avoir un incident en cas d'offre publique</b>	<b>22</b>
<b>22. Etat de la participation des salariés au capital de la société</b>	<b>22</b>
<b>23. Observations du Comité d'entreprise</b>	<b>22</b>
<b>24. Rapport sur le contrôle interne et rapports des commissaires aux comptes</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
<b>A. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>23</b>
<b>B. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL DE COFIROUTE</b>	<b>27</b>

---

# Rapport de gestion du Conseil d'administration

## 1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2014

Le chiffre d'affaires de la société a progressé de 3,4 % en 2014, compte tenu notamment de la progression du trafic enregistrée cette année.

Les investissements se sont élevés à 141 millions d'euros, intégrant notamment l'achèvement des opérations multi sites du contrat de plan n°3.

L'endettement financier net a diminué de 482 millions d'euros pour s'établir à 2 374 millions d'euros.

## 2. Trafic

Le léger redressement de l'économie française en 2014 ainsi que celui, plus notable, de l'économie espagnole, associés à la baisse tendancielle sur la première partie de l'année puis au repli massif des prix du carburant depuis le mois d'août ont permis au trafic de progresser globalement de 2,1 % sur l'ensemble de l'année. Le trafic est tiré par celui des véhicules légers qui progresse de 2,2 % tandis que les poids lourds renouent avec une croissance positive (+ 1,4 %).

Le Duplex A86 poursuit sa montée en charge, avec un trafic moyen en jour ouvré qui s'établit à 28 900 véhicules / jour, soit une progression de 8,4 % tandis que les jours fériés et les week-ends voient leur trafic croître de 11,6 % avec une fréquentation moyenne de près de 15 600 véhicules / jour. La gare de Vélizy connaît une croissance très élevée : + 12 % en jour ouvré et + 17 % en week-end et jours fériés.

## 3. Chiffre d'affaires péage

Les tarifs du réseau interurbain ont augmenté au 1er février 2014 de 0,9 % pour les véhicules légers de classe 1, de 1,6 % pour les véhicules de classe 2, de 2,2 % pour les poids lourds à 2 essieux (classe 3), de 1,2 % pour les poids lourds de 3 essieux et plus (classe 4), et de 1,2 % pour les motos (classe 5).

Les recettes de péage du Duplex A86 ont progressé de 9,7 % pour atteindre 46,3 millions d'euros en 2014.

Le chiffre d'affaires péage de Cofiroute progresse de 3,1 % pour atteindre 1 257,3 M€, grâce à la croissance du trafic sur le réseau interurbain de 2,1 %, à un impact du Duplex A86 de 0,2 % et à un effet tarif de 0,8 %.

Les revenus des activités annexes s'établissent à 26 millions d'euros, et le chiffre d'affaires d'exploitation atteint 1 283,6 millions d'euros, en croissance de 3,4 % par rapport à 2013.

## 4. Entretien du réseau en service

Les investissements du réseau en service s'élèvent à 140 millions d'euros en 2014, dont 31 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

### 4.1. Duplex A 86 (3 millions d'euros)

Les investissements de l'année 2014 portent sur l'achèvement des travaux de finition (essentiellement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de personnel, et équipements péage comprenant un télépéage sans arrêt).

## 4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (105 millions d'euros)

Les travaux du 3<sup>e</sup> contrat de plan engagés en 2012 se sont poursuivis en 2014, comprenant notamment la poursuite des travaux de l'élargissement sur l'A10 sur la section Chambray-Veigné et les travaux de l'élargissement sur l'A71 Theillay-Vierzon.

La construction de l'échangeur d'Illiers Combray répond à une demande des élus du secteur pour un échangeur situé à mi-chemin (17 km) des échangeurs de Thivars et de Luigny. Les travaux se poursuivent sur cet échangeur, et sa mise en service est prévue pour juin 2015.

La mise en place de voies de télépéage sans arrêt à 30 km/h permet d'améliorer le service aux clients. Après la gare de Dourdan et la barrière de Veigné en 2013, ce sont 4 nouvelles barrières qui ont été équipées avec un système de télépéage sans arrêt 30 km/h en 2014 : Ancenis, Sorigny, Saint-Christophe et Restigné.

La mise en place d'équipements dynamiques permet par ailleurs d'améliorer le service client. L'opération inclut des panneaux à messages variables et des stations de recueil pour le calcul de temps de parcours ainsi que le programme « trop vite trop près », un dispositif pédagogique mis en place par Cofiroute afin de sensibiliser les conducteurs aux règles de prudence sur autoroute.

Par ailleurs, les travaux occasionnés par la construction des nouvelles Lignes ferroviaires à Grande Vitesse Tours – Bordeaux et Le Mans – Rennes dont le tracé longe, d'une part l'A85 et l'A10 entre Tours et Poitiers, et d'autre part l'A11 et l'A81 entre Le Mans et Laval, sont en cours.

D'autre part, dans le cadre des phases 2, la préparation des travaux du mouvement manquant sur l'échangeur A10/A85 se poursuit.

Enfin, la direction des infrastructures de transport a confié à Cofiroute la maîtrise d'ouvrage des études de l'aménagement de la porte de Gesvres, située sur l'A11, pour un raccordement avec le périphérique de Nantes. Les études se poursuivront en 2015.

## 5. Exploitation du réseau et sécurité des clients

Indicateurs	2012	2013	2014
Taux d'accidents (*)	20,84	20,98	19,39
Taux d'accidents corporels	3,75	3,56	3,58
Taux de tués	0,21	0,21	0,25

(\*) Nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 108

Les indicateurs définitifs ne seront validés que début février en ce qui concerne les tués (délai de 30 jours).

Le nombre d'accidents mortels est en légère hausse et le nombre de tués est en augmentation avec 5 tués de plus (21 accidents avec 28 tués en 2014, 19 accidents avec 23 tués en 2013, 20 accidents avec 23 tués en 2012, 22 accidents avec 28 tués en 2011).

Les indicateurs de 2014 montrent :

- une baisse du taux d'accidents (baisse du nombre d'accidents de 5,6 % par rapport à 2013)
- une très légère hausse du taux d'accidents corporels (due à une augmentation de 2,5 % du nombre d'accidents corporels)
- une hausse du taux de tués (5 tués de plus sont à déplorer).

Il faut noter également que le réseau Cofiroute a connu en 2014 un nombre d'accidents mortels liés aux contresens très élevés par rapport aux années précédentes avec 5 accidents pour 7 tués.

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation auprès des automobilistes, à la sécurité routière en ciblant particulièrement ses messages sur les risques de somnolence au volant. Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en participant notamment aux opérations mises en œuvre sur les aires de services et de repos, et portées par la Fondation intitulées « 1, 2, 3 Siestez » pendant les étapes estivales ou « Faites le plein de vigilance » pendant les vacances de la Toussaint. Les actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier la participation aux 24 heures du Mans poids lourds. A l'occasion de cet événement, plusieurs collaborateurs de Cofiroute ont été mobilisés.



## 6. Reporting social et environnemental

### 6.1. Informations sociales

#### 6.1.1 Effectif

Au 31 décembre 2014, Cofiroute employait 1 628 collaborateurs (1 522 CDI, 52 CATS et 54 CDD) contre 1 739 salariés au 31 décembre 2013 (1 606 CDI, 71 CATS et 62 CDD).

Au cours de l'année, concernant les CDI, 12 salariés ont été embauchés et 115 ont quitté l'entreprise (dont 33 licenciements).

Le recours aux contrats CDD continue à diminuer (54 CDD au 31 décembre 2014 contre 62 CDD au 31 décembre 2013). Ce recul de l'emploi précaire est facilité par l'accord d'entreprise sur « les réalités du terrain, métiers et organisation du travail – « ouvriers/employés » qui régit depuis 2007 la gestion des pointes d'activité et des remplacements de salariés pour répondre aux besoins d'exploitation ponctuels et préserver ainsi une souplesse indispensable dans l'organisation du travail.

Concernant la fin de carrière, la convention signée en décembre 2007 entre l'Etat, l'Unédic et Cofiroute, sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Cette convention a permis à 141 salariés de l'entreprise de cesser leur activité salariée à partir de leur 57<sup>e</sup> anniversaire, par une suspension de leur contrat de travail, jusqu'à pouvoir bénéficier du régime de retraite avec une pension à taux plein.

A ce jour, si le dispositif n'accueille plus de bénéficiaire, il continue à vivre puisque 52 salariés étaient en CATS au 31 décembre 2014. Il s'éteindra lors du départ à la retraite du dernier bénéficiaire.

#### Répartition des effectifs par sexe et âge (CDI y compris CATS + CDD) :

COFIROUTE France	Total 2013.12	Total 2014.12	Total Hommes	Total Femmes
<b>Effectif par tranche d'âge</b>				
< ou = 25 ans	90	65	38	27
26 à 30 ans	101	93	53	40
31 à 35 ans	154	120	82	38
36 à 40 ans	194	187	133	54
41 à 45 ans	269	241	149	92
46 à 50 ans	372	362	221	141
51 à 55 ans	278	286	181	105
56 à 60 ans	244	235	139	96
= ou > 61 ans	37	39	17	22
<b>Effectif fin d'année par tranche d'âge</b>	<b>1 739</b>	<b>1 628</b>	<b>1 013</b>	<b>615</b>



## Répartition des effectifs par zone géographique :

Région	Centre d'exploitation	Masculin	Féminin	Total 2014.12
<b>Centre</b>	CENTRE BLOIS	35	18	53
	CENTRE CHAMBRAY	79	70	149
	CENTRE CHATELLERAULT	47	29	76
	CENTRE MONNAIE	38	38	76
	CENTRE ST ROMAIN	27	15	42
	CENTRE VIERZON	52	36	88
<b>Total Centre</b>		<b>278</b>	<b>206</b>	<b>484</b>
<b>Ile de France</b>	CENTRE FONTENAY	30	2	32
	CENTRE ORLEANS	67	45	112
	CENTRE PONTHEVRARD	89	73	162
	CENTRE RUEIL	82	12	94
	CENTRE THIVARS	34	15	49
	<b>Total Ile de France</b>		<b>302</b>	<b>147</b>
<b>Pays de la Loire</b>	CENTRE ANCENIS	51	42	93
	CENTRE ANGERS	39	7	46
	CENTRE LA FERTE BERNARD	37	13	50
	CENTRE LAVAL	46	25	71
	CENTRE LE MANS	74	54	128
	CENTRE VIVY	30	16	46
<b>Total Pays de la Loire</b>		<b>277</b>	<b>157</b>	<b>434</b>
<b>SIEGE</b>	SIEGE RUEIL	116	85	201
	SIEGE SARAN	25	13	38
	SIEGE ST ARNOULT	9	5	14
	SIEGE ST SATURNIN	6	2	8
<b>Total SIEGE</b>		<b>156</b>	<b>105</b>	<b>261</b>
<b>Total général</b>		<b>1013</b>	<b>615</b>	<b>1628</b>

## Nombre de licenciements :

COFIROUTE France	Total 2013.12	Total 2014.12
Licenciements économiques	0	0
Licenciements non économiques	26	27
Licenciements pour inaptitude	6	6
<b>Total des licenciements</b>	<b>32</b>	<b>33</b>

### 6.1.2. Organisation du temps de travail, durée de l'absentéisme

Cofiroute respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaire de travail. Le temps de travail est fonction du métier et de l'activité. L'horaire hebdomadaire théorique pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours/an.

Au 31 décembre 2014, Cofiroute compte 151 salariés à temps partiel (113 femmes et 38 hommes).

COFIROUTE France	Total 2013.12	Total 2014.12
<b>Jours d'absences calendaires (salariés VINCI)</b>		
Jours d'absence pour maladie non professionnelle (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	19 688	21 379
Jours d'absence pour Maternité/Paternité (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	1 979	2 152
Jours d'absence pour chômage partiel (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	0	0
Jours autres absences (Cumulés depuis le 01/01 de l'année N)	1 895	2 071
<b>Total Absences (hors absences "Sécurité et santé au travail")</b>	<b>23 562</b>	<b>25 602</b>
<b>Total Absences "Sécurité et santé au travail"</b>	<b>1 558</b>	<b>2 108</b>
<b>Total Tout type d'absences</b>	<b>25 120</b>	<b>27 710</b>

### 6.1.3. La rémunération et leur évolution

Cofiroute a réaffirmé son attachement à la politique d'individualisation de la rémunération pour l'ensemble de ses collaborateurs. Au niveau des mesures salariales mises en place, l'accord annuel obligatoire signé en 2014, prévoit :

- Ouvriers/employés : une enveloppe d'augmentation générale de 0,5 % et une enveloppe d'augmentation individuelle de 0,3%. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de 0,5 % ;
- Agents de maîtrise : une enveloppe d'augmentation individuelle de 0,8 %. Les mesures liées à l'ancienneté représentent une enveloppe de : 0,4 % ;
- Cadres : une enveloppe d'augmentation individuelle de 0,6 %. Par ailleurs, les cadres dont la rémunération mensuelle brute de base est inférieure au plafond mensuel de la sécurité sociale bénéficient d'une augmentation individuelle d'au moins 0,5 %.

Par ailleurs, l'accord annuel obligatoire signé en 2014 prévoit pour la première fois la mise en place d'un forfait de gratuité de télépéage sur l'ensemble du réseau autoroutier français pour tous les salariés de l'entreprise.

Au-delà de la valorisation de chaque salarié selon ses compétences, ses performances et son potentiel, le partage des fruits de la croissance est un élément important dans la politique salariale. Elle prend la forme de l'intéressement (payé pour la première fois en 2012 – au titre de 2011) et de la participation.

Le partage des fruits de la croissance repose également sur l'actionnariat salarié. Fin 2014, 1 289 salariés (soit 79 % des collaborateurs) ont effectué un versement dans le plan épargne groupe CASTOR.

Cofiroute participe aux régimes de mutuelle et prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'entreprise (chèque emploi-service, chèque vacances, aides diverses...).

### 6.1.4. Les relations sociales

#### Organisation du dialogue social

Cofiroute croit en un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue trouve également à s'épanouir par l'association des instances élues à la prise de décision au travers notamment la consultation des membres du comité d'entreprise ou des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avant chaque décision d'importance, dans leurs domaines respectifs de compétences.

Cofiroute dispose d'un comité d'entreprise unique au niveau de la société. Les instances des délégués du personnel ainsi que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont décentralisés en région.

L'accord sur le droit syndical qui régit Cofiroute depuis le 23 novembre 2004 est basé sur plusieurs principes fondamentaux, notamment ;

- la réaffirmation du rôle important que jouent les organisations syndicales, indépendantes et pluralistes, dans la vie de l'entreprise ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle en prenant notamment en compte les contraintes liées à l'exercice de certains mandats, déterminant pour le bon fonctionnement des organisations syndicales et des représentants du personnel ;

- l'apport des représentants du personnel élus ou désignés ne peut être pleinement efficace que s'il leur est offert la possibilité d'exercer une activité professionnelle correspondant à leur compétence, ainsi que des perspectives d'évolution en terme de carrière, en leur garantissant ainsi un traitement équitable ;
- la réaffirmation de l'importance du développement de l'information et de la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux ;
- la volonté de favoriser la mise à disposition d'outils de communication aux organisations syndicales et aux instances représentatives du personnel.

### Bilan des accords collectifs

Le dialogue social trouve sa réalisation concrète dans la signature en 2014 de 6 accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise :

- l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise du 22 décembre 2011 relatif au régime de prévoyance et de remboursement des frais médicaux du 9/01/2014 ;
- l'avenant n°7 à l'accord Réalités du terrain, métiers et organisation du travail, maîtrise d'exploitation, relatif aux mesures d'accompagnement de l'évolution de l'organisation pour la maîtrise d'exploitation – missions sécurité et gestion information trafic du 9/01/2014 ;
- l'accord annuel obligatoire du 25/02/2014 ;
- l'avenant n°8 à l'accord Réalités du terrain, métiers et organisation du travail, maîtrise d'exploitation, relatif aux niveaux du 25/02/2014 ;
- l'avenant n°5 à l'accord Réalités du terrain, métiers et organisation du travail, ouvriers-employés, relatif aux niveaux du 25/02/2014 ;
- l'accord relatif à l'intéressement des salariés du 24/06/2014.

#### 6.1.5. Santé et sécurité

L'amélioration de la sécurité de ses collaborateurs constitue un souci constant pour Cofiroute qui souhaite atteindre l'objectif « zéro accident ». La politique de prévention sécurité fait partie intégrante du management de l'entreprise.

Pour y parvenir, Cofiroute s'est dotée, depuis plusieurs années, d'une politique de prévention sécurité ambitieuse à travers notamment la mise en place des quarts d'heure sécurité, le renforcement des formations propres à la sécurité au travail ou encore la démarche « Sécurité 100 % Chantiers ».

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable constitue également une pierre angulaire de la stratégie en faveur de la sécurité des salariés et des clients.

En 2014, les journées sécurité réunissant l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres ont à nouveau été réalisées. Par ailleurs, 8 903 heures de formations ont été consacrées à la sécurité.

En 2014, le nombre d'accidents du travail avec arrêt a diminué (16 en 2014 et 24 en 2013) et le nombre de jours d'arrêt augmente (1 962 en 2014 et 1 274 en 2013). Ces résultats de sécurité entraînent une diminution du taux de fréquence : 7,16 (9,99 en 2013) et une augmentation du taux de gravité : 0,88 (0,53 en 2013).

8 centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs.

Cofiroute s'attache également à la santé et la qualité de vie au travail. Elle s'engage, à travers l'accord relatif à la pénibilité, signé le 29 mai 2012, à orienter ses actions autour de quatre thèmes : l'adaptation et l'aménagement des postes de travail, l'amélioration des conditions de travail, le développement des compétences et l'accès à la formation et enfin, l'aménagement des fins de carrière. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés dont la réalisation est mesurée à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet ainsi qu'aux membres des CHSCT.

Trois maladies professionnelles ont été reconnues au cours de l'année (quatre en 2013).

#### 6.1.6. Formation

Le système de gestion des carrières à Cofiroute repose sur le management en concertation avec la Direction des ressources humaines. L'évolution résulte d'un compromis entre les motivations exprimées du collaborateur, les opportunités ainsi que l'action du management et de la direction des ressources humaines pour accompagner cette évolution.

Des outils de gestion de carrière ont été mis en place par la direction des ressources humaines : l'entretien individuel, la mobilité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPC).

La GPEC : signataire d'un accord en 2013, Cofiroute réaffirme sa politique GPEC en développant les dispositifs de formation et en recensant les souhaits formulés lors de l'entretien annuel des collaborateurs. Ainsi, Cofiroute accompagne l'évolution des métiers de l'autoroute et favorise l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

Au global, en 2014, 39 933 heures de formation ont été dispensées et ont concerné 83 % de l'effectif.

Dans le cadre de Campus, l'organisme interne de formation, 82% des heures de formation sont dispensées par les collaborateurs de Cofiroute en 2014. 171 formateurs internes ont participé au déploiement des actions de formation aux métiers de l'entreprise.

### 6.1.7. Egalité de traitement

Cofiroute poursuit sa politique volontariste de management de l'égalité des chances.

Fin 2014, Cofiroute comptait dans ses effectifs 615 femmes et 1 013 hommes.

Les personnes en situation de handicap étaient au nombre de 67 fin 2014 (81 en 2013); l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a augmenté de 14,5 % entre 2013 et 2014, représentant 229 000 euros.

En date du 31 octobre 2012, un accord collectif sur l'égalité des chances et la diversité a été signé. Cet accord traite conjointement de l'égalité homme femme, de l'accueil et de l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés permettant de suivre le niveau de réalisation. Ils sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet. Cette politique est validée par le Label Diversité de l'AFNOR dont Cofiroute est titulaire.

### 6.1.8. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Outre les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi (voir points 6.1.4 et 6.1.7), Cofiroute souscrit également aux normes fondamentales établies par l'Organisation Internationale du Travail, qui visent l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

## 6.2. Informations environnementales

### 6.2.1. Politique générale en matière environnementale

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la gestion des déchets, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO<sub>2</sub> et de la biodiversité.

Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier avec tunnels est certifié ISO 14001 (management environnemental).

La Direction Développement Durable et Qualité, distincte des structures opérationnelles, est chargée de coordonner les actions engagées en matière d'environnement, de veiller à leur bonne application et de mesurer les résultats obtenus.

En 2014, 308 heures de formations à l'environnement ont été délivrées aux salariés de Cofiroute et ont porté notamment sur la gestion des déchets, la loi sur l'eau, la gestion du patrimoine forestier, l'entretien des dépendances vertes, l'utilisation des produits phytosanitaires (Certiphyto décideurs et applicateurs) et le système de management environnemental (norme ISO 14001). Des ¼ d'heures d'information sur des sujets environnementaux ont été déployés dans les directions régionales tout au long de l'année.

La prévention des risques environnementaux et des pollutions a fait l'objet d'investissements en 2014. Ainsi en matière de protection des ressources en eau, un bassin de décantation supplémentaire a été réalisé ce qui porte à 1 438 le nombre de bassins protégeant le linéaire d'autoroute.

La garantie assurance pour risques environnementaux est d'un montant de 50 millions d'euros.

### 6.2.2. Pollution et gestion des déchets

Suite à l'identification des impacts environnementaux significatifs dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures et instructions sont en place pour assurer la maîtrise opérationnelle de ces impacts.

En matière de gestion des déchets, 100 % des centres d'exploitation pratiquent le tri pour l'ensemble de leurs déchets et sont équipés de plateformes de collecte. Sur les 560 tonnes de déchets dangereux collectées en 2014 (731 en 2013), 422 tonnes ont été valorisées et sur les 2 341 tonnes de déchets non dangereux collectées (2 315 en 2013), 1 062 tonnes ont été valorisées. L'amélioration de la traçabilité des déchets, notamment via les registres réglementaires mis en place pour les déchets non dangereux, permet de mieux suivre leur devenir : destruction, valorisation de matière ou valorisation énergétique. Par ailleurs, 100 % des aires de repos et de services sont équipées de points de collecte sélective.

En matière de protection de la ressource en eau, des analyses de conformité des rejets trimestrielles pour les aires de services et semestrielles pour les aires de repos sont réalisées en sortie de stations d'épurations. Les équipements de collecte et de traitement des eaux de ruissellement le long des autoroutes évitent la propagation des polluants diffus ou accidentels dans le milieu extérieur.

Des procédures d'urgence sont prévues en cas de déversement de produits polluants, et des exercices sont réalisés par les centres d'exploitation. Les opérationnels sont de ce fait régulièrement sensibilisés à l'application de ces procédures d'urgence.

Ainsi en 2014 en application de ces mesures, 26 accidents de la circulation qui avaient entraîné un déversement de produit polluant, n'ont généré aucune pollution en dehors des emprises autoroutières.

La base bruit recensant toutes les mesures de bruit réalisées sur le réseau Cofiroute est mise à jour chaque année sur la base du trafic moyen journalier annuel (tmja) de l'année précédente et des mesures de bruit chez les riverains viennent conforter ces données. En 2014, aucun point noir bruit ni de dépassement de seuil réglementaire sur le réseau Cofiroute ne sont présents. Par ailleurs dans le cadre de travaux d'élargissement de l'A71, un logement a bénéficié de protection acoustique (comme en 2013).

En 2014, une opération de requalification paysagère a été mise en œuvre dans le cadre du 1 % paysage relatif au Duplex A86. Une liaison douce a ainsi été réalisée à Versailles dans le secteur de Porchefontaine.

Les impacts sur l'air de l'activité de Cofiroute résultent essentiellement des émissions de gaz polluants générées par le trafic circulant sur le réseau. En 2014, Cofiroute a participé à la préparation et la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère élaborés sous l'égide de l'État dans les zones urbaines.

### 6.2.3. Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau s'est élevée à 124 671 m<sup>3</sup> d'eau de ville achetée et à 65 388 m<sup>3</sup> d'eau forée (soit un total de 190 059m<sup>3</sup>, contre 204 977 m<sup>3</sup> en 2013).

Concernant la consommation de matières premières, le total des matériaux de construction pour la mise en œuvre des chaussées s'élève à 581 394 tonnes (442 282 tonnes en 2013) dont 116 555 tonnes de matériaux recyclés (62 649 tonnes en 2013).

Le volume de sel utilisé pour la viabilité hivernale s'élève à 4 380 tonnes, en baisse par rapport à 2013 (24 745 tonnes). Cette consommation est très dépendante de la météorologie qui a été plus clémente en 2014 qu'en 2013.

La consommation d'électricité est de 36 357 718 kWh en 2014 contre 39 068 118 kWh en 2013.

La consommation de gasoil est de 2 136 767 litres contre 2 400 013 litres en 2013. Les panneaux photovoltaïques implantés sur le réseau Cofiroute ont fourni 41 605 kWh en 2014 (31 270 kWh en 2013). De plus, l'éolienne qui permet l'alimentation complète d'une aire de repos a fourni 3 335 kWh (1 806 kWh en 2013).

Pour améliorer l'efficacité énergétique, les directions régionales d'exploitation mettent en œuvre des actions adaptées, répondant au contexte local (ex : pose d'onduleurs centralisés, déploiement de compteurs communicants...) ou s'inscrivant dans une approche globale au niveau de l'entreprise (sensibilisation au covoiturage, incitation à l'usage de la visioconférence).

### 6.2.4. Changement climatique

En application de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) ainsi que du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, Cofiroute a réalisé son bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). En application des engagements de développement durable de VINCI Autoroutes, Cofiroute a poursuivi ses actions visant à réduire ses émissions directes. Entre 2011 et 2014, les émissions générées par ses propres activités ont été réduites de 18 %, soit l'équivalent de 1 154 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées.

Par ailleurs, les émissions liées au trafic des clients sont évaluées à 2 976 210 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2014 (2 944 747 Teq CO<sub>2</sub> en 2013).

En 2014, 40 voies de télépéage à 30 km/h étaient en service sur le réseau Cofiroute. En supprimant les arrêts/redémarrages des véhicules en voies, ces équipements ont permis d'éviter l'émission de 5 620 Teq CO<sub>2</sub> en 2014.

Les 10 parkings de covoiturage en service le long du réseau Cofiroute ont atteint un taux de fréquentation de plus de 70 %.

A ce stade, il n'a pas été identifié de conséquence du changement climatique sur l'activité. Les mesures précitées contribuent cependant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### 6.2.5. Protection de la biodiversité

Les autoroutes traversent les territoires et peuvent fragmenter les habitats de certaines espèces.

Cofiroute s'efforce donc d'adapter la « perméabilité » de l'infrastructure. A fin 2014, 317 passages faune contribuent à rétablir la continuité écologique des milieux.

Les 10 passages petite faune réalisés en 2013 dans le cadre du Paquet vert autoroutier font l'objet d'un suivi photographique depuis leur achèvement.

Sur les 9 317 hectares gérés par Cofiroute, environ 7 434 hectares constituent des dépendances vertes, soit 80 % de la surface du réseau autoroutier. Ces espaces sont entretenus selon les principes de gestion différenciée, qui visent en particulier à favoriser la

biodiversité. En outre, Cofiroute s'est entouré d'experts en génie écologique pour faire évoluer ses pratiques de gestion de la végétation et préserver les sites d'intérêt écologique.

L'usage de pesticides et de désherbants est limité et s'inscrit dans l'objectif de réduction du plan Ecophyto 2018. La formation Certiphyto délivrée aux agents concernés a permis de faire évoluer les pratiques. En 2014, la consommation a diminué de 82 % par rapport à 2008. Dans ce contexte, le partenariat signé en 2012 avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) pour le programme « Abeille sentinelle de l'environnement » dont la vocation est de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires s'est poursuivi. A fin 2014, 15 ruches sont présentes sur le réseau Cofiroute.

Dans le cadre de ses activités de construction ou d'exploitation, Cofiroute noue des partenariats avec des organismes de protection de l'environnement pour réaliser des analyses préalables de sites ou mettre en place des mesures de gestion écologique. 13 partenariats formalisés par des conventions sont en cours sur la période de reporting.

Des actions de sensibilisation environnementale à destination du grand public ont été menées lors des étapes estivales. Animées par les salariés et en partenariat avec des associations locales, elles ont porté particulièrement sur la protection de la biodiversité.

## **6.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

### **6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

En matière d'emploi, Cofiroute a poursuivi son engagement dans l'économie sociale et solidaire en confiant différentes prestations à des entreprises et associations d'insertion ou des entreprises du secteur adapté (entretien d'espaces verts, numérisation de factures, restauration...).

En 2014, le montant des travaux ou prestations confiés par Cofiroute à s'élève à 256 461 euros pour le secteur protégé et adapté et à 156 634 euros pour le secteur de l'insertion. Par ailleurs, dans le cadre du chantier d'élargissement de l'autoroute A71 entre Teillay et Vierzon, Cofiroute, en tant que maître d'ouvrage, a incité les entreprises réalisant les travaux à créer des emplois d'insertion : au total depuis le lancement du chantier, plus de 8 000 heures de travail ont été réalisées dans ce cadre.

Cofiroute a communiqué auprès des populations riveraines, des associations, des collectivités locales, d'autres acteurs (gestionnaires d'infrastructures) sur les chantiers en cours. Ainsi sur le chantier d'élargissement de l'A71 entre Theillay et Vierzon et sur le chantier d'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> voie sur l'autoroute A10 entre Chambray et Veigné, des rencontres et des visites de chantiers ont été organisées avec les élus locaux, les associations et les riverains.

A l'occasion de la période estivale, VINCI Autoroutes a réalisé en 2014 des animations dédiées à l'environnement sur ses aires. Deux jeux consacrés à l'environnement et à la biodiversité ont été proposés aux clients, animés par des salariés de VINCI Autoroutes. 3 aires sur le réseau Cofiroute ont proposé ces nouvelles animations.

### **6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Cofiroute a soutenu cinq projets de recherche conduits par des écoles, universités ou centres de recherche portant sur la mobilité durable, le paysage ou l'innovation.

En ce qui concerne l'environnement, Cofiroute a noué 13 partenariats avec des associations environnementales pour d'une part, contribuer à l'amélioration des connaissances (réalisation d'études et financement de recherche) avec notamment la Fondation pour la Nature et l'Homme, Nature Centre, la chaire Paris Tech et The Shift Project et d'autre part, mettre en place des animations sur le thème de l'environnement et de la biodiversité à destination des clients et du personnel avec en particulier la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et l'Union nationale de l'apiculture française dans le cadre de son programme Abeille Sentinelle de l'environnement.

En matière de sécurité routière, Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et s'associe régulièrement aux actions entreprises par celle-ci : apport logistique pour les besoins de recherches scientifiques, participation des salariés pour l'animation des actions de sensibilisation des clients. En particulier, lors des grands départs ou lors d'événements spécifiques (Grands prix moto ou 24 heures camions), les animations de la Fondation destinées à prévenir le risque de somnolence au volant ont pu être mises en œuvre sur les aires du réseau Cofiroute ou à proximité.

Par ailleurs, Cofiroute est membre de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et effectue une dotation auprès de la Fabrique de la Cité.

En 2014, des salariés de Cofiroute ont parrainé treize projets de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et deux projets de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

### 6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Cofiroute s'attache à associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et sous-traitants à ses engagements sur l'environnement et la sécurité. Dans ce cadre, elle intègre systématiquement à ses contrats des exigences spécifiques. De plus, depuis juin 2012, une charte d'engagements et de performance globale des fournisseurs de VINCI est annexée à l'ensemble des contrats.

En particulier, Cofiroute s'est également engagée dans la démarche « maîtrise d'ouvrage zéro accident » lancée par VINCI Autoroutes en mars 2012. A l'instar de ce qui est réalisé en matière de prévention du personnel, l'objectif de cette démarche est de lutter contre les accidents de travail et les situations à risque en associant l'ensemble des intervenants sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage. Un plan d'actions est en cours de déploiement. Dans ce cadre, sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014, 251 inspections sécurité ont été réalisées sur les chantiers, 4 396 personnes ont reçu un accueil sécurité à leur arrivée sur un chantier Cofiroute et 258 « quart d'heure sécurité » ont été animés par des représentants du maître d'ouvrage.

Sur la même période, sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage, on dénombre 12 accidents avec arrêt, 17 accidents sans arrêt. Par ailleurs, 271 presque accidents et situation à risques ont été détectés.

### 6.3.4. Loyauté des pratiques

En 2013, VINCI s'est doté du manifeste « Ensemble » qui réaffirme les principes éthiques applicables par toutes les filiales et partout dans le monde.

Par ailleurs, la Charte « Engagements de Performance globale » annexée à l'ensemble des contrats et dont l'énumération des principes fait l'objet d'une clause spécifique dans ces contrats, indique les engagements de Cofiroute et ceux du prestataire en matière de respect des principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, de respect des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'éthique en matière de concurrence et de lutte anti-corruption.

Enfin, les actions de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable précitée contribuent à la sécurité des clients de Cofiroute.

## 6.4. Modernisation des gares et développement du télépéage

### 6.4.1. Télépéage sans arrêt (TSA)

A fin 2014, 40 voies TSA sont en service sur A86 (gares de Rueil et Pont-Colbert) et la plupart des barrières de péage du réseau Inter urbain (y compris Sorigny sur A10 et Ancenis sur A11). La barrière de péage de La Gravelle est prévue pour 2015. Le programme a été actualisé à 45 voies de péage TSA à terme.

### 6.4.2. Programme de modernisation des gares

Un programme de modernisation des gares s'est poursuivi en 2014 permettant de renforcer la sécurité des salariés intervenant sur les gares, d'améliorer la fiabilité des équipements et de compléter certaines gares par de nouveaux équipements automatiques.

A fin 2014, 37 gares de péage (sur un total de 74) seront achevées. Le reste du programme est planifié sur 2015. Pour rappel, ce projet conduira au final à la mise en service de 102 équipements automatiques supplémentaires.

Les transactions télépéage ont progressé en 2014 de + 1,3 % pour atteindre 44,2 % des transactions totales.

## 7. Financement

La totalité des besoins de financement de l'exercice étant couvert par l'autofinancement et les lignes existantes, aucun mouvement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2014 sur les opérations de financement.

Au 31 décembre 2014, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 360,7 millions d'euros dont 860,7 millions de trésorerie nette gérée et 500 millions sous la forme du crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 2 374,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 ; il est indexé à taux fixe ou protégé à hauteur de 83 % de son total.

## 8. Recherche et développement

La Société n'a pas exercé d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2014.



## 9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

### 9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève, pour 2014, à 83 milliers d'euros, dont -31 milliers d'euros de résultat d'exploitation et 112 milliers d'euros de résultat financier.

#### 9.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a produit un chiffre d'affaires de 1 204 milliers de livres et dégagé un résultat net avant impôts de 235 milliers de livres.

La société Le Crossing Company Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86 %) et Ringway Babbie Ltd (57,14 %) n'a réalisé au cours de l'année 2014 ni de chiffre d'affaires, ni de résultat net avant impôts.

#### 9.1.2. Etats-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle est la société Cofiroute USA, exploite la 91 Express Lanes et la MnPASS. Deux contrats ont été signés pour l'installation et l'exploitation du péage pour l'extension de la 91 Express Lanes. Cofiroute Corporation a produit un chiffre d'affaires de 13 478 milliers de dollars, un résultat opérationnel de 467 milliers de dollars et un résultat net de 438 milliers de dollars.

#### 9.1.3. SPTF

En date du 26 novembre 2014, la société Cofiroute Participations a cédé à la société VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans la société SPTF.

#### 9.1.4. Médiamobile

Les comptes de la société Médiamobile pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 montrent un chiffre d'affaires de 8 575 milliers d'euros, en diminution de 19 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net de 2 054 milliers d'euros. L'exercice, marqué par la conjoncture automobile difficile, est caractérisé par la signature de nouveaux contrats, dont un contrat pan-européen.

#### 9.1.5. Centaure Bretagne

En date du 26 novembre 2014, la société Cofiroute Participations a cédé à la société VINCI Autoroutes les titres qu'elle détenait dans la société Centaure Bretagne.

### 9.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telecom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund pour l'exploitation d'un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds de 12 tonnes et plus sur les 12 891 kilomètres du réseau autoroutier, et sur 1 244 kilomètres du réseau de routes nationales en Allemagne.

Fin 2014, 166 500 entreprises ont enregistré 1 060 200 poids lourds auprès de Toll Collect et 821 000 camions sont équipés de « On Board Unit » (OBU). Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 49,5 % contre 47,8 % fin 2013.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis est en 2014 de 99,90 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Le 11 décembre 2014, Le Bund et TC ont signé à Berlin les trois contrats suivants :

- L'Extension du contrat d'exploitation, du 31 Août 2015 au 31 août 2018,
- La mise à péage de 1 100km de routes nationales supplémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- La mise à péage des véhicules à partir de 7,5t (au lieu de 12t) au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le péage collecté en Allemagne en 2014 est de 4,4 milliards d'euros. Les kilomètres parcourus sont légèrement supérieurs à ceux de 2013, mais la recette n'augmente pas sensiblement car les poids lourds sont moins « polluants » et, de fait, la recette moyenne au kilomètre baisse régulièrement.

A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les taux de péages baisseront, car ils sont liés aux coûts de construction des routes qui ont baissé du fait de la chute des taux d'intérêts en Allemagne.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014) sont les suivants :

- chiffre d'affaires 564 M€
- EBIT - 101 M€
- résultat après impôts - 129 M€

Il a été décidé d'abandonner, pour des raisons fiscales, 34 millions d'euros des provisions vis-à-vis du Bund, et de prendre en risque potentiel 200 millions d'euros pour des raisons d'arbitrage. Malgré ces résultats négatifs, le projet se porte très bien, et il améliore son cash-flow.

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage SGV I, le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 millions d'euros (plus intérêts) en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. TC GmbH n'ayant pas pu faire valoir ses droits dans la SGV I, a initié en décembre 2006 la SGV II (avec les arbitres du SGV I). Toll Collect réclame environ 800 millions d'euros (plus intérêts).

Après une interruption en 2013, la procédure d'arbitrage a repris son cours en 2014 : deux réunions avec les arbitres se sont tenues du 18 au 25 mai et du 29 septembre au 2 octobre. La prochaine réunion est prévue en juin 2015.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet. Un quatrième avenant aux accords de consortium a été signé entre partenaires le 11 décembre 2014, simultanément avec les trois derniers contrats signés avec le Bund. Celui-ci confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 millions d'euros.

### 9.3. Autoroutes trafic

Selon les comptes provisoires de la société, Autoroutes trafic a produit en 2014 un chiffre d'affaires de 1 753 milliers d'euros et dégagé un résultat net de 95 milliers d'euros. Après la perte du principal client d'Autoroutes Trafic, les actions de développement de la société ont essentiellement porté, en 2014, sur l'utilisation de données FCD (floating car data) pour les gestionnaires routiers et autoroutiers.

## 10. Comptes annuels consolidés

### 10.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'Etat.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2014, à 1 283,6 millions d'euros (contre 1 241,4 millions en 2013), soit une progression de 3,4 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 100,3 millions d'euros, contre 109,4 millions d'euros en 2013, en diminution de 8,4 %. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 383,9 millions d'euros par rapport à 1 350,8 millions d'euros en 2013.

### 10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 926,9 millions d'euros en 2014 contre 885,6 millions d'euros en 2013, soit une progression de 41,3 millions d'euros (+ 4,7 %) par rapport à 2013, résultant de la croissance de 3,4 % du chiffre d'affaires accompagnée de la poursuite de l'optimisation des charges d'exploitation dans un contexte fiscal défavorable. L'EBITDA représente 72,2 % du chiffre d'affaires contre 71,3 % en 2013.

### 10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, à 663,0 millions d'euros, affiche une hausse de 5,9 % en 2014, contre 626,0 millions d'euros en 2013. L'augmentation de 2 % des dotations nettes aux amortissements n'obère pas la croissance de cet indicateur.

### 10.4. Résultat financier

Le résultat financier se détériore globalement de 1,1 million d'euros, -123,8 millions d'euros en 2014 contre -122,7 millions d'euros en 2013. Cette variation résulte de l'amélioration du coût de l'endettement financier net de 2,4 millions d'euros et d'une hausse de la charge d'actualisation des provisions à long terme de 3,5 millions d'euros.

### 10.5. Résultat net

Le poste d'impôts sur les bénéfices augmente de 1,4 millions d'euros pour s'établir à -202,2 millions d'euros. Cette progression s'explique notamment par l'amélioration du résultat imposable.

Le résultat net s'établit à 337,0 millions d'euros, en progression de 34,6 millions d'euros par rapport à 2013 (302,4 millions d'euros), l'amélioration du résultat opérationnel permettant d'absorber les compléments d'impôts.

### 10.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 2 374,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 856,5 millions d'euros à fin 2013, conséquence d'une non distribution de dividendes.

## 11. Rapport sur la gestion du groupe

En application des dispositions de l'article L233-16 I du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du groupe.

L'évolution de la situation financière du groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les indicateurs clés poursuivent leur croissance, en dépit de l'alourdissement de la fiscalité et d'une conjoncture de taux bas qui pèsent sur le résultat net, ce dernier affiche une croissance de 11,4 % par rapport à 2013.

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 283,6	1 241,4	1 208,5	1 202,0	1 149,8
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	100,3	109,4	128,0	129,4	142,4
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>	<b>1 336,5</b>	<b>1 331,4</b>	<b>1 292,2</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>337,0</b>	<b>302,4</b>	<b>294,0</b>	<b>294,2</b>	<b>311,6</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>- 2 374</b>	<b>- 2 857</b>	<b>- 2 877</b>	<b>- 2 959</b>	<b>- 3 045</b>

## 12. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon les principes et méthodes identiques à ceux de 2013.

### 12.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 38 millions d'euros, soit +3,1%, et s'établit à 1 272 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation progresse dans le même temps de 5,9%, avec une baisse significative des charges d'exploitation hors impôts et taxes, ces derniers affichant une croissance de 6,9%. Les amortissements et provisions progressent de 10,6 millions d'euros sur l'exercice du fait des mises en service des investissements de la période et de la provision pour maintien en état de la concession

Le résultat net à 347,0 millions d'euros, affiche une progression de 12,4% soit 38,2 millions d'euros par rapport à 2013 (308,8 millions d'euros), conséquence de l'amélioration du résultat d'exploitation.

## 12.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

en Euros

Nature des Indications	2010	2011	2012	2013	2014
<b>1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
- Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
<b>2. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES</b>					
- Chiffre d'affaires	1 142 842 920	1 194 115 531	1 199 909 744	1 233 871 062	1 271 951 368
- Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	725 161 269	710 652 890	736 694 366	783 715 694	838 273 912
- Impôt sur les bénéfices à 33,33% (1)	151 166 454	155 933 522	161 773 165	173 580 830	186 603 823
- Contributions supplémentaires sur l'impôt société	4 963 314	12 917 005	13 401 941	24 276 095	26 099 356
- Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	315 502 916	290 373 402	303 038 982	308 830 452	347 019 977
- Montant des Bénéfices distribués	311 612 858	294 242 410	294 242 410	133 525 176	
- Dettes à long terme	3 366 858 221	3 352 555 800	3 285 184 837	3 248 486 100	3 178 892 481
- Coût de revient de la concession	8 295 403 245	8 472 388 782	8 646 681 154	8 780 536 031	8 914 306 897
<b>3. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
-Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	138,77	110,65	136,91	140,90	153,32
-Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	77,74	71,55	74,67	76,09	85,50
-Dividende versé à chaque action	76,78	72,50	72,50	32,90	
<b>4. PERSONNEL</b>					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 913	1 805	1 710	1 638	1 560
-Montant de la masse salariale	67 562 326	68 713 726	71 101 334	65 375 427	60 448 192
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	31 467 989	32 319 562	34 296 494	37 905 113	35 366 232

(1) En 2011, la charge d'impôt comprend aussi un complément de charge d'IS au titre des exercices antérieurs

## 12.3. Proposition d'affectation du résultat 2014

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	347 019 977
Report à nouveau antérieur	1 745 123 973

---

Bénéfice distribuable	2 092 143 950
Dotation à la réserve légale	0
Distribution du dividende	0
Affectation en report à nouveau	347 019 977

Il est proposé d'affecter le bénéfice net disponible de 347 019 977 euros au poste « report à nouveau » qui passera ainsi d'un solde créditeur de 1 745 123 973 euros à un nouveau solde créditeur de 2 092 143 950 euros.

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividendes sur l'exercice 2014.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

**Au titre de 2013**

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 133 525 176 euros.

**Au titre de 2012**

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 294 242 410 euros.

**Au titre de 2011**

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 294 242 164,68 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 245,32 euros.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 13. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéances inférieures à 30 jours	Échéances comprises entre 30 et 60 jours	Autres échéances
2014	10,0	1,0	-
2013	10,0	0,5	-

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, nous vous communiquons des informations sur les délais de paiement des clients de la société :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéances au comptant ou quasi comptant	Échéances inférieures ou égales à 30 jours	Échéances supérieures à 30 jours
Montant du CA péage 2014	648,7	605,2	3,4

## 14. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2014

### Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

### Filiales et participations

Cofiroute a cédé à VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans les sociétés Autoroutes trafic et Médiamobile et à VINCI Highway, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

## 15. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Conformément à l'article L.225-100 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 17 ans pour le réseau interurbain, 72 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'Etat donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic qui est corrélé à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier de 2 374 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent en valeur nette à 4 997 millions d'euros, et de la récurrence de cash-flow élevés. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique, et les règles de prudence appliquées, sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, notes B.16 et B.17 informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

## 16. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## 17. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2014, il n'y a pas eu de convention intervenue, entre d'une part, un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et d'autre part, une filiale de la société entrant dans le cadre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

## 18. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale de la société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la société.

## 19. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2014 est jointe en annexe 1.

## 20. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société qui contrôle votre société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

- M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'administration, et Directeur Général du 23 avril au 11 décembre 2014

### Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants 2014
Rémunération fixe	539 862 €
Rémunération variable	300 000 €
Indemnités Congés Payés	69 585 €
Avantage en nature	2 687 €

Ces rémunérations s'entendent pour l'ensemble de ses mandats détenus au sein des sociétés du groupe VINCI.

### Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

	Exercice 2014
N° et date du plan	LTI 15/04/2014
Nombre d'actions	6 000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	269 280 €
Conditions de présence et de performance	oui
Date d'acquisition définitive	15/04/2017
Date de disponibilité	15/04/2017
Allocation différée	322 878 €
Condition de présence	oui

### Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Pierre Coppey n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2014.

### Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2014	Exercice 2014	Exercice 2014
N° du plan	Plan 2009 31/08/2009	Plan 2010 09/07/2010	Plan 2011 02/05/2011
Nature des options	Levée d'options simple	Levée d'options simple	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	23 335	17 335	4 300
Prix d'exercice	38,37	36,70	43,70

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.



- M. Xavier Huillard, représentant permanent de la société VINCI Autoroutes

	<b>Montants 2014</b>
Rémunération fixe	971 111 €
Rémunération variable	1 007 335 €
Montant versé au titre du plan d'incitation long-terme 2010-2014	3 626 117 €
Jetons de présence	13 670 €
Avantage en nature	4 064 €

#### Plan d'Incitation à long terme mis en place au cours de l'exercice

	<b>Exercice 2014</b>
N° et date du plan	LTI 15/04/2014
Nombre d'actions	23 240
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	1 043 011 €
Date d'acquisition définitive	15/04/2017
Date de disponibilité	15/04/2017
Conditions de performance	oui

#### Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Xavier Huillard n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2014.

#### Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	<b>Exercice 2014</b>
N° du plan	Plan 2004 07/09/2004
Nature des options	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	32 052
Prix d'exercice	20,18

Les informations relatives à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés durant l'exercice à M. Xavier Huillard et Pierre Coppey, mandataires sociaux de la société VINCI sont plus amplement détaillés dans le rapport de la société VINCI.

- M. Patrick Faure, administrateur

Au cours de l'exercice 2014, Cofiroute a versé à M. Patrick Faure la somme de 7500 euros.

- M. Henri Stouff, administrateur

Au cours de l'exercice 2014, Cofiroute a versé à M. Henri Stouff la somme de 17500 euros.

- M. Christian Saint-Etienne, administrateur jusqu'au 31 janvier 2014

Au cours de l'exercice 2014, Cofiroute a versé à M. Christian Saint-Etienne la somme de 17500 euros.

En application de l'article 117 quater du Code Général des Impôts et de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, Cofiroute a déduit des sommes dues au titre des jetons de présence, le prélèvement obligatoire de 21 % et les prélèvements sociaux de 15,5 %.

## 21. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2014 est ainsi réparti :

- VINCI Autoroutes 65,33 %
- Cofiroute Holding 34,65 %
- Autres 0,00015 %

A la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## 22. Etat de la participation des salariés au capital de la société

En application de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

## 23. Observations du Comité d'Entreprise

En application de l'article L.2323-8 du code du travail, il est communiqué au Comité d'Entreprise l'ensemble des documents transmis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

## 24. Rapport sur le contrôle interne et rapports des commissaires aux comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société est joint au rapport de gestion ainsi que le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

**Le Conseil d'administration**

# Annexe au rapport de gestion du Conseil d'administration

## A. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

<b>Monsieur Pierre COPPEY (1/2)</b>		
<b>Société/Forme juridique</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonction</b>
ARCOUR Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président Directeur Général jusqu'au 25/7/14
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur Directeur Général du 23/4/14 au 11/12/14
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Directeur Général Délégué depuis le 15/4/14 Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination
ASFA Association	3, rue Edmond Valentin 75007 PARIS	Président
VINCI CONCESSIONS Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président depuis le 18/4/14
VINCI AUTOROUTES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI AUTOROUTES SERVICES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES Société Anonyme à Conseil d'administration Cannes	432, avenue de Cannes 06210 MANDELIEU	Président et Administrateur jusqu'au 25/7/14
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
RADIO VINCI AUTOROUTES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI PARK Société Anonyme à Directoire Nanterre	61, avenue Jules Quentin 92200 Nanterre	Membre du Conseil de surveillance depuis le 4/06/14
VINCI CONCESSIONS VIA RUSSIE Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de direction depuis le 27/05/14
VINCI CONCESSIONS RUSSIE Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur depuis le 18/04/14
VINCI STADIUM Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président depuis le 18/04/14
SOC 15 Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président depuis le 18/04/14
INFRA FOCH TOPCO Société par Actions Simplifiée Nanterre	61, avenue Jules Quentin 92000 Nanterre	Membre du Comité des Investissements depuis le 4/06/14
CONSORTIUM Stade de France Société Anonyme à Conseil d'administration Bobigny	ZAC du Cornillon Nord 93216 La Plaine Saint Denis	Administrateur depuis le 7/5/14

<b>Monsieur Pierre COPPEY (2/2)</b>		
<b>Mandats exercés au sein du Groupe VINCI à l'étranger</b>		
<b>Société/Forme juridique</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonction</b>
COFIROUTE CORPORATION	20 Pacifica - Suite 420 CA 92618 - Irvine - Etats-Unis	Director jusqu'au 2/6/14
COFIROUTE SR 91 CORPORATION	20 Pacifica - Suite 420 CA 92618 - Irvine - Etats-Unis	Director jusqu'au 2/6/14
<b>Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI à l'étranger</b>		
<b>De la Société</b>	<b>Exerçant la fonction de</b>	<b>Dans la société</b>
VINCI CONCESSIONS	Director depuis le 22/5/14	EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENT B.V.
<b>Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI en France</b>		
<b>De la société</b>	<b>Exerçant la fonction de</b>	<b>Dans la société</b>
ASF	Administrateur	ESCOTA
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ASF HOLDING
VINCI AUTOROUTES	Administrateur membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE
Pierre COPPEY est également Président de l'Association AURORE		

<b>Monsieur Xavier HUILLARD</b>		
<b>Société/Forme juridique</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonction</b>
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Président-directeur général Administrateur
VINCI CONCESSIONS MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président jusqu'au 30/06/14
AEROPORTS DE PARIS Société Anonyme à Conseil d'administration	291, boulevard Raspail 75014 Paris	Censeur jusqu'au 14/07/14
<b>à l'étranger</b>		
<b>Société/Forme juridique/R.C.S</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonction</b>
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Président du Conseil de Surveillance
<b>Mandats exercés hors du Groupe en France</b>		
<b>De la société</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonction</b>
INSTITUT DE L'ENTREPRISE Association Loi 1901	29, rue de Lisbonne 75008 Paris	Président
AURORE Association Loi 1901	1-3, rue Emmanuel Chauvière 75015 Paris	Vice-Président
<b>Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI</b>		
<b>De la société</b>	<b>Exerçant la fonction de</b>	<b>Dans la société</b>
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Administrateur	EUROVIA
VINCI	Administrateur	VINCI ENERGIES S.A
VINCI	Gérant Associé	SIGNAU
VINCI	Administrateur depuis le 15/07/14	AEROPORTS DE PARIS
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE

**Monsieur Patrick PRIAM**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
VINCI USA Holdings Inc	c/o CT Corporation System 1209 Orange street 19801 Wilmington, Delaware	Director

**Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI en France**

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI CONCESSIONS	Administrateur depuis le 11/12/14	COFIROUTE
VINCI AUTOROUTES	Administrateur depuis le 2/09/14	ARCOUR
SOGEPAR	Administrateur depuis le 2/09/14	ASF HOLDING

**Monsieur Henri STOUFF**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCES ALPES Société Anonyme à Conseil d'administration Paris	432, Avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Administrateur
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
ARCOUR 1, cours Ferdinand de Lesseps Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur

**Monsieur Bernard HUVELIN**

Hors du Groupe		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
SOFICOT Société par Actions Simplifiée		Administrateur
Au sein du Groupe à l'étranger		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
VINCI FINANCE INTERNATIONAL Société Anonyme à Conseil d'administration	Avenue Louise 149/24, 1150 Bruxelles	Président Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE
SEMANA	Administrateur jusqu'au 27/03/14	ASF
SEMANA	Administrateur jusqu'au 13/02/14	EUROVIA

**Monsieur Richard FRANCIOLI**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Directeur général adjoint
VIE Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI ENERGIES S.A. Société Anonyme à Conseil d'administration Versailles	280, rue du 8 mai 1945 78360 MONTESSON	Administrateur

**à l'étranger**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Mitglied des Aufsichtsrats
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way WATFORD WD24 4WW HERTS	Administrateur

**Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI**

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur jusqu'au 21/11/14	COFIROUTE
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur	DORIS ENGINEERING
SEMANA	Administrateur depuis le 14/02/14	EUROVIA

**Monsieur Patrick FAURE**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur

Patrick FAURE est également administrateur des sociétés Luxembourgeoises Waterslim et Winslim

**Monsieur Marc BOURON**

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Directeur Général depuis le 11/12/14
ARCOUR Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Directeur Général Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Vice-Président depuis le 13/06/14
JARDIN DE LA VOIE ROMAINE Association Loi 1901	Aire du Loiret 45340 Beaune la Rolande	Président

**Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI en France**

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE	Administrateur membre Fondateur depuis le 13/06/14	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	JARDIN DE LA VOIE ROMAINE

## B. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute

### 1. Procédures

Les procédures appliquées par Cofiroute pour son reporting sont composées des procédures établies par le groupe VINCI et de procédures propres à la société. Parmi ces dernières figurent notamment les procédures Cofiroute relatives au reporting social, environnemental et sociétal annuel.

Le reporting des données extra-financières de Cofiroute porte sur l'exercice fiscal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La période de reporting des données sociales est l'année civile. La période de reporting des données environnementales est du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre avec un reporting à une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les indicateurs (seules les données concernant le nombre d'incidents environnementaux majeurs et les provisions sur les risques environnementaux portent sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N). Cette pratique est en ligne avec les procédures de reporting du groupe VINCI.

### 2. Périmètre

Le périmètre du reporting environnemental, social et sociétal du présent rapport de gestion couvre l'ensemble des activités de Cofiroute en France. Il n'inclut pas les données des activités au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, des activités au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, jugées peu représentatives à l'échelle de Cofiroute.

### 3. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de variations de périmètres d'activités d'une année sur l'autre ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Ainsi, il convient de préciser qu'en ce qui concerne l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt, les gains de carburant par passage en voie de télépéage correspondent à ceux utilisés par l'ensemble des sociétés de VINCI Autoroutes. Ces derniers ont été validés par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA) :

- Pour les véhicules légers : 0,03L de carburant économisé par passage,
- Pour les poids lourds : 0,3L de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO<sub>2</sub> repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute, est calculé à l'aide d'un outil développé par l'ASFA et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payant ou gratuit) sur le réseau Cofiroute durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain. Suite à l'harmonisation du paramétrage de l'outil au sein de VINCI Autoroutes, la donnée 2013 a été actualisée afin de la rendre comparable à la donnée 2014 (profil de vitesse à 130 km/h, sans prise en compte de l'influence des pentes).



## 4. Contrôle interne et externe

Les modalités de contrôle interne sont définies dans les procédures évoquées au paragraphe 1.

En application des évolutions du code de commerce intervenues en 2013 en matière de contrôle externe, Cofiroute demande un avis sur l'exhaustivité et la sincérité à un niveau d'assurance modérée sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans son rapport de gestion, à l'organisme tiers indépendant qu'il a désigné ainsi qu'un avis d'assurance raisonnable sur les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage sans arrêt et aux émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

COFIROUTE  
Société anonyme  
Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex  
Capital social : € 158 282 124

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COFIROUTE désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe ✓ dans le chapitre 6 du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre octobre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe 2 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>3</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et entre 21 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Effectifs fin de période et répartition par sexe, par âge et par zone géographique	
Total recrutements (CDI + CDD + alternance)	
Total départs, dont nombre de licenciements	
Nombre d'heures de formation, dont formation environnement	
Nombre de salariés formés	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés	Modéré
Taux de gravité des accidents du travail des salariés	
Nombre de maladies professionnelles	
Nombre total jours d'absence	
Nombre de travailleurs en situation de handicap	

Indicateurs environnementaux	Niveau d'assurance
Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce au télépéage à 30km/h	Raisnable
Emissions de gaz à effet de serre liées au trafic des clients	
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001	
Consommation d'électricité	
Consommation totale d'énergie fossile	
Emissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)	Modéré
Consommation d'eau achetée et forée	
Déchets Dangereux produits	
Déchets Dangereux valorisés	
Déchets Non-Dangereux produits	
Déchets Non-Dangereux valorisés	

<sup>3</sup> Informations sociales : Siège social de COFIROUTE.  
Informations environnementales : Centre de Chambray, Centre de Ponthévrard et Duplex A86.

**Informations qualitatives**

Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
Thèmes environnementaux	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
Thèmes sociétaux	Les mesures en matière d'emploi et de développement régional Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

**3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE****Nature et étendue des travaux**

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 100 % des informations environnementales identifiées par le signe V.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V.

**Conclusion**

A notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe V ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 06 février 2015.

KPMG S.A.

Anne GARANS  
Associée  
Département Changement Climatique &  
Développement Durable

Philippe BOURHIS  
Associé

# Rapport du Président sur le contrôle interne

---

<b>1. Composition du Conseil et option prise par le Conseil quant au mode d'exercice de la Direction Générale</b>	<b>33</b>
<b>2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil</b>	<b>33</b>
<b>3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction Générale</b>	<b>34</b>
<b>4. Organisation du contrôle interne</b>	<b>34</b>
<b>5. Fonctionnement de la société</b>	<b>35</b>
<b>6. Procédure de gestion des risques</b>	<b>37</b>
<b>7. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale</b>	<b>38</b>
<b>8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux</b>	<b>39</b>
<b>9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne</b>	<b>39</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes</b>	<b>40</b>

---

# Rapport du président

## sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, le Président de COFIROUTE a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

### 1. Composition du Conseil et option prise par le Conseil quant au mode d'exercice de la Direction Générale

A la date du présent document, le Conseil d'Administration de Cofiroute est composé de 7 membres :

- Pierre Coppey ;
- Henri Stouff ;
- Patrick Faure ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société VINCI Autoroutes ;
- la société VINCI Concessions ;
- Philippe Chatelain.

Suite à la démission de Loïc Rocard, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 avril 2014 avait opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en confiant à Pierre Coppey, alors Président du Conseil d'Administration, la fonction de Directeur Général.

Pierre Coppey ayant décidé de démissionner de son mandat de Directeur Général, il proposait au Conseil du 11 décembre 2014 la nomination de Marc Bouron afin de pourvoir à son remplacement. Le Conseil a alors opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en nommant Marc Bouron, Directeur Général et en maintenant Pierre Coppey, Président.

### 2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les Administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les Commissaires aux Comptes sont invités aux réunions du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

### 3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction Générale

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur Général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément à l'article L 225-35 du Code de Commerce, et l'article R.225-28 du Code de commerce, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 novembre 2013 a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L228-40 al 2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Directeur Général, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte au Conseil desdites émissions.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au Directeur Général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner tous cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, au profit de l'Etat Allemand dans le cadre du projet Toll Collect. Cette autorisation a été donnée initialement le 24 juin 2002 pour une durée d'un an, puis renouvelée d'année en année.
- Lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2014, les autorisations susvisées ont été accordées pour une durée d'un an au bénéfice de Marc Bouron, Directeur Général.

### 4. Organisation du contrôle interne

#### 4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

#### 4.2. Principes d'action et de comportement

##### La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

##### Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur Général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes et des biens ;
- rigueur et culture de gestion.

##### La charte « Ethique et Comportements » VINCI

Cette Charte adressée à l'ensemble des managers définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui régissent les comportements de chacun.



### La Charte Relations sous-traitants, VINCI

Cette charte, adressée en 2013 à l'ensemble des managers, précise l'importance de travailler de manière loyale avec ses sous-traitants et fournisseurs. À ce titre, les donneurs d'ordre du Groupe prennent six engagements fondamentaux et veillent à ce qu'ils soient appliqués.

### La sécurité des personnes

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

### Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- Les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction Générale ou de ses représentants.
- Une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

## 5. Fonctionnement de la société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- La formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- Le pilotage et le suivi de l'activité ;
- L'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

### 5.1. Gouvernement d'entreprise

#### Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 89,66 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil a consacré le 31 janvier 2014 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

#### Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 31 janvier 2014 pour effectuer des recommandations concernant les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Loïc Rocard.

#### Le Comité des comptes

En 2014, il s'est réuni le 29 janvier pour examiner les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au Comité.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2014, le Conseil a approuvé la modification de son règlement intérieur :

- il a supprimé le Comité des Rémunérations et le Comité des Comptes, et
- il a introduit le recours aux moyens de visioconférence et de télécommunication pour participer aux réunions du Conseil.

### 5.2. Les comités internes à l'entreprise

#### Le Comité de Direction

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Directeur Général et les Directeurs.

#### Le Comité des Engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 300 000 euros qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un Comité des Engagements, présidé par le Directeur Général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres

engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité d'engagements s'est réuni 11 fois en 2014 et a traité 19 dossiers.

## 5.3. Les revues de Direction générale

### Les revues concessions

Deux revues de concessions se sont tenues en 2014, le 24 juin et le 11 décembre, ayant pour objet, d'une part, le suivi des obligations résultant des contrats de concession, de leurs avenants et du contexte réglementaire et d'autre part, de dresser le bilan du dialogue avec l'Etat sur ce périmètre.

### Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 et à la norme ISO 14001 pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien de ses réseaux autoroutiers.

Dans un principe d'amélioration continue, un plan d'actions sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise est élaboré chaque année. Il comporte des actions relatives à l'ensemble des processus de l'entreprise dans les domaines de la formation, de la communication, de l'amélioration des outils de la prévention. Son objectif ultime est d'atteindre le zéro accident du travail pour l'ensemble des salariés. Il s'appuie notamment sur la Politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010. Il fait l'objet d'un suivi régulier.

La démarche maîtrise d'ouvrage zéro accident est déclinée par l'ensemble des directions opérationnelles auprès des entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux sur le réseau Cofiroute.

### Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Directeur Général, du Directeur Financier et des Directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité des Engagements.

## 5.4. Les processus de contrôle

### 5.4.1. Le système comptable

#### Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements. Les mandataires disposent d'une délégation de signature.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel ; cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- une séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs est opérée.

#### Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction Financière, Direction des Systèmes Opérationnels et Direction de l'Exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

#### Arrêté des comptes

La Direction Financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes assurent le contrôle des procédures et du respect des principes comptables.

#### 5.4.2. Etablissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et trois recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur Général et du Directeur Financier. Les budgets délégués à chaque Direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction Générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

#### 5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le groupe. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de Vinci Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tel que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés notes B.16 « Informations relatives à l'endettement financier net » et B.17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

Les directives et notes d'information du Groupe Vinci pour prévenir les risques d'escroquerie ont été diffusées au sein des services financiers.

### 5.5. Les rapports

#### Rapports à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction Financière transmet mensuellement à la Direction Générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année N (1<sup>ère</sup> visée en novembre N-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

#### Rapports à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2014 les comptes sociaux de l'année 2013 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement ainsi qu'un bilan sur le volet « Sécurité ».

Par ailleurs, au titre du contrat de plan, Cofiroute a remis à l'autorité concédante, deux rapports traduisant son avancement au 21 février et au 4 juillet 2014 ainsi qu'un rapport de bilan au 15 novembre 2014.

En dernier lieu une réunion de suivi du contrat avec la direction des infrastructures de transports s'est déroulée le 15 décembre 2014.

## 6. Procédures de gestion des risques

#### Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction financière, rattachée à la Direction Générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les Commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction financière leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur Général et le Directeur financier.

### Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'Urgence ou un Plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction Générale assurée par un des membres du Comité de Direction et d'une permanence Communication.

Les systèmes critiques sont redondés. Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe.

### Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) commun a été nommé en 2013 pour l'ensemble des entités de VINCI Autoroutes. Il a pour mission principale d'harmoniser les politiques, systèmes de management de la sécurité informatique et normes de SSI entre les entités, en participant notamment à l'élaboration de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de VINCI Autoroutes et à sa déclinaison au sein de Cofiroute.

Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

### Procédures liées au contrôle interne

Le Directeur Général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué :

- d'un responsable du contrôle de la fraude au péage,
- d'un responsable de la certification de la recette
- d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information
- et d'un responsable du contrôle interne

Ils ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces trois personnes ont établi des plans d'actions coordonnées entre eux et rendent compte de leur traitement directement auprès du Directeur Général.

## 7. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

### « TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### Article 21

*Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.*

*Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.*

#### Article 22

*Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédés par chacun d'eux.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.*

*Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée.*

*Le conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.*

*Les Assemblées Générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du conseil d'administration, soit par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.*

Article 23

*Les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.*

Article 24

*Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.*

*Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'Administration soit par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'Assemblée.*

*Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur. »*

## 8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs et mandataires sociaux, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre COPPEY et M. Loïc ROCARD comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

## 9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

### Actions de contrôle des risques réalisées en 2014

Mise en place d'une commission des marchés autoroutiers pour tous les marchés de travaux supérieurs à 2 000 000 € HT et les marchés de fournitures et de services supérieurs à 240 000 € HT

Mise en place d'un service de certification de la recette péage qui s'assure de l'exhaustivité des transactions péage et de leur bonne valorisation

Mise en place d'un service de contrôle de la fraude au péage

Audit annuel du partage des recettes de péage sur les réseaux maillés entre sociétés concessionnaire d'autoroutes

Mise en place du virement électronique et déploiement systématique de la double signature

Audit financier de projets de construction pour vérifier l'application des autorisations délivrées par le comité d'engagement et la conformité aux règles comptables et financières

### Actions programmées en 2015 et au-delà

Audit des notes de frais de l'entreprise et de son processus

Audit du processus achat et de la décentralisation des actes comptables

Audit et redéfinition des pouvoirs des valideurs de commandes

Le programme d'audit interne pourra être complété en cours d'année.

Conformément au dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

**Le Président**  
M. Pierre COPPEY

# Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société

Exercice clos le 31 décembre 2014

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 06 février 2015.

*KPMG Audit*  
Département de KPMG S.A.  
Philippe BOURHIS

*Deloitte & Associés*  
Mansour BELHIBA

# Comptes consolidés

---

## ETATS FINANCIERS

<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>42</b>
<b>Etat du résultat global consolidé</b>	<b>43</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>44</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>46</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>47</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>49</b>
<b>B. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>59</b>
<b>C. Notes relatives au bilan</b>	<b>64</b>
<b>D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession</b>	<b>85</b>
<b>E. Autres notes</b>	<b>86</b>
<b>F. Evénements postérieurs à la clôture</b>	<b>88</b>
 <b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	 <b>89</b>

---

# Etats financiers au 31 décembre 2014

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4.1</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>		1 283,6	1 241,4
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		100,3	109,4
Produits des activités annexes		3,8	5,2
Charges opérationnelles	4.2	- 722,6	- 728,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>		<b>665,1</b>	<b>627,9</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	13	- 2,2	- 2,0
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
Autres éléments opérationnels courants		0,2	0,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>663,1</b>	<b>626,1</b>
Éléments opérationnels non courants		- 0,1	- 0,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>4.2</b>	<b>663,0</b>	<b>626,0</b>
Coût de l'endettement financier brut		- 115,2	- 116,6
Produits financiers des placements de trésorerie		2,9	1,8
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>5</b>	<b>- 112,3</b>	<b>- 114,7</b>
Autres produits et charges financières	5	- 11,5	- 8,0
Impôts sur les bénéfices	6	- 202,2	- 200,8
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>RÉSULTAT NET- Part du Groupe</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
<b>RÉSULTAT NET par action <i>(en euros)</i> - Part du Groupe</b>	<b>7</b>	<b>83,0</b>	<b>74,5</b>



## Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	-0,3	-0,3
<i>dont :</i>		
<i>Couvertures de flux de trésorerie (*)</i>	-0,3	-0,3
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,3	-0,1
Impôt (**)	0,1	0,1
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,3</b>
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-1,9	1,1
Impôt	0,6	-0,4
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,7</b>
<b>Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,4</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>335,9</b>	<b>302,9</b>

(\*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(\*\*) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie

## Bilan consolidé

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	4 997,3	5 118,4
Autres immobilisations incorporelles		1,3	1,5
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	374,1	385,0
Immobilisations corporelles	9	18,1	19,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence		0,0	0,1
Autres actifs financiers non courants	11	112,2	82,5
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>5 503,0</b>	<b>5 607,1</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	15	1,1	0,8
Clients et autres débiteurs	15	86,1	88,8
Autres actifs courants d'exploitation	15	40,7	35,2
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Actifs d'impôt exigible		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	16	127,7	131,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	11,4	11,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	849,4	434,8
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 116,3</b>	<b>702,8</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 619,3</b>	<b>6 309,8</b>

## Bilan consolidé

## Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 990,6	1 688,7
Réserves de conversion		- 0,1	- 0,5
Résultat net de la période - Part du Groupe		337,0	302,4
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		- 1,1	0,3
<b>CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe</b>	<b>12</b>	<b>2 484,6</b>	<b>2 149,3</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 484,6</b>	<b>2 149,3</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	14	17,9	16,5
Emprunts obligataires	16	2 310,7	2 298,5
Autres emprunts et dettes financières	16	948,5	1 000,1
Autres passifs non courants		1,5	2,0
Impôts différés passifs		223,2	232,4
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 501,9</b>	<b>3 549,6</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	15.3	239,8	220,9
Fournisseurs	15.1	27,1	24,9
Dettes sur immobilisations		42,6	40,7
Autres passifs courants d'exploitation	15.1	95,7	94,0
Passifs d'impôt exigible		12,2	12,4
Dettes financières courantes	16 - 17	215,6	217,9
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>632,9</b>	<b>610,9</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 619,3</b>	<b>6 309,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	2014	2013
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Dotations nettes aux amortissements	4.4	266,9	261,8
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		9,6	6,7
Paievements en actions et autres retraitements	13	- 1,6	- 1,7
Résultat sur cessions		0,7	1,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		- 0,1	- 0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	112,3	114,7
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	6	202,2	200,8
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts</b>		<b>927,0</b>	<b>885,8</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	15	10,9	- 13,4
Impôts payés		- 211,8	- 297,6
Intérêts financiers nets payés	5	- 111,4	- 113,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>614,6</b>	<b>461,0</b>
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 1,5	- 9,8
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)		- 1,5	- 9,7
<b>Cash-flow opérationnel</b>		<b>613,1</b>	<b>451,3</b>
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	8 - 9	- 130,3	- 132,0
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>		<b>482,9</b>	<b>319,3</b>
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,1	0,0
Incidence nette des variations de périmètre		0,2	- 0,2
Autres		0,0	0,1
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>- 131,4</b>	<b>- 141,8</b>
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	12.4	0,0	- 298,3
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	16	1,5	26,3
Remboursements d'emprunts long terme	16	- 70,2	- 65,6
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	16	- 0,1	- 0,7
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>- 68,8</b>	<b>- 338,4</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>I + II + III</b>	<b>16</b>	<b>- 19,2</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>434,7</b>	<b>454,0</b>
Autres variations		0,3	- 0,0
<b>TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE</b>		<b>849,4</b>	<b>434,7</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		0,1	0,7
(Émission) remboursement d'emprunts		68,7	39,4
Autres variations		- 1,0	- 0,6
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>16</b>	<b>482,2</b>	<b>20,2</b>
Endettement financier net en début de période		- 2 856,5	- 2 876,8
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>- 2 374,3</b>	<b>- 2 856,5</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux Propres - Part du Groupe							
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>CAPITAUX PROPRES 01/01/2013</b>	<b>158,3</b>	<b>1 693,8</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,2</b>	<b>294,2</b>	<b>2 145,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2 145,7</b>
Résultat net de la période					302,4	302,4		302,4
Autres éléments du résultat global			- 0,1	0,5		0,4		0,4
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>302,4</b>	<b>302,9</b>	<b>0,0</b>	<b>302,9</b>
Affectation du résultat et dividendes distribués		- 4,0			- 294,3	- 298,3		- 298,3
Paievements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
Variation de périmètre		- 0,1			0,1	0,0		0,0
<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2013</b>	<b>158,3</b>	<b>1 688,7</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>302,4</b>	<b>2 149,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2 149,3</b>
Résultat net de la période					337,0	337,0		337,0
Autres éléments du résultat global			0,3	- 1,4		- 1,1		- 1,1
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>- 1,4</b>	<b>337,0</b>	<b>335,9</b>	<b>0,0</b>	<b>335,9</b>
Affectation du résultat et dividendes distribués		302,4			- 302,4	0,0		0,0
Paievements en actions		- 0,6				- 0,6		- 0,6
Variation de périmètre		0,0			0,0	0,0		0,0
<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2014</b>	<b>158,3</b>	<b>1 990,6</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 1,1</b>	<b>337,0</b>	<b>2 484,6</b>	<b>0,0</b>	<b>2 484,6</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>49</b>
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	49
2. Méthode de consolidation	50
3. Règles et méthodes d'évaluation	51
<b>B. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>59</b>
4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	59
5. Charges et produits financiers	60
6. Impôts sur les bénéfices	62
7. Résultat par action	63
<b>C. Notes relatives au bilan</b>	<b>64</b>
8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	64
9. Immobilisations corporelles	65
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	65
11. Autres actifs financiers non courants	66
12. Capitaux propres	66
13. Paiements en actions	68
14. Provisions non courantes	69
15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	73
16. Informations relatives à l'endettement financier net	75
17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	78
18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	83
<b>D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concessions</b>	<b>85</b>
19. Principales caractéristiques des contrats de concession	85
20. Engagement donnés au titre des contrats de concession	85
<b>E. Autres notes</b>	<b>86</b>
21. Transactions avec les parties liées	86
22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	87
23. Effectifs	87
24. Honoraires des commissaires aux comptes	89

---

# Annexe aux comptes consolidés

## A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Cofiroute au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014<sup>(\*)</sup>.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ») et du changement de présentation du compte de résultat consolidé décrit en note B.4.2 « Résultat opérationnel »

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2015

#### 1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

#### 1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

<sup>(\*)</sup> Disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

## 2. Méthode de consolidation

### 2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100% du capital :

- COFIROUTE PARTICIPATIONS ;
- COFIROUTE CORPORATION, SR 91 et COFIROUTE USA ;
- COFIROUTE UK LTD.

Les nouvelles normes IFRS 10, 11, et IAS 28 amendée n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de Cofiroute. Au 31 décembre 2014, Le Groupe ne détient ni sociétés associées, ni coentreprises.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Total	France	International	Total	France	International
Intégration globale	6	2	4	6	2	4
Mise en équivalence	0	0	0	1	0	1
Total	6	2	4	7	2	5

L'unique variation de périmètre de consolidation intervenue au cours du 1er semestre 2014 concerne la sortie de la société LE CROSSING COMPANY LIMITED, sans impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### 2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

### 2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

La monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

### 2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus en résultat.



## 3. Règles et méthodes d'évaluation

### 3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France et, le ralentissement de l'économie mondiale, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

#### 3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

#### 3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

#### 3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C14.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

#### 3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

#### 3.1.5. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note C18 « Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable ».

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

## 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les péages perçus sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires et ;
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

## 3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de services réalisées en dehors des contrats de concession ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

## 3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A.3.10 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique à tous les contrats de concession du groupe Cofiroute.

## 3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel courant.

### 3.5.1. Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

### 3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.5.3. Plan d'épargne Groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A l'international, VINCI a mis en œuvre conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale des plans d'épargne groupe destiné aux salariés de certaines filiales étrangères. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.

## 3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- les « produits financiers des placements » qui intègrent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

### 3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction, concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

### 3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

### 3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. En l'espèce il est amorti selon le mode d'amortissement linéaire.

### 3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

### 3.14. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.15. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A.3.24 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Pour les titres non cotés, le facteur considéré est la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus en l'absence de perspectives de rentabilité.

### 3.16. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). A chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

### 3.17. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

### 3.18. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

### 3.19. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A.3.20 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.20. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.21. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

#### 3.21.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque

clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « Autres passifs courants hors exploitation ».

### 3.21.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de leur utilisation et de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

## 3.22. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A.3.21.2. « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du duplex de l'autoroute A86. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres produits et charges financières ».

## 3.23. Emprunts obligataires et autres dettes financières courants et non courants

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « Dettes financières courantes ».

## 3.24. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

### 3.24.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5 « Evaluation de la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

### 3.24.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

## 3.25. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.



## B. Notes relatives au compte de résultat

### 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

#### 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 257,3	1 219,4
Chiffre d'affaires - Autres	26,3	22,0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 283,6</b>	<b>1 241,4</b>
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	100,3	109,4
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>

#### 4.2. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 283,6</i>	<i>1 241,4</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>100,3</i>	<i>109,4</i>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>3,8</b>	<b>5,2</b>
Charges de construction	- 100,3	- 109,4
Achats consommés	- 10,9	- 13,0
Services extérieurs	- 65,6	- 81,4
Impôts et taxes	- 159,6	- 149,3
Charges de personnel	- 104,6	- 109,6
Autres produits et charges opérationnels	- 0,6	- 0,9
Dotations aux amortissements	- 266,9	- 261,8
Dotations nettes aux provisions et autres	- 14,1	- 2,5
<b>CHARGES OPERATIONNELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 722,5</b>	<b>- 728,1</b>
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL SUR ACTIVITE</b>	<b>665,1</b>	<b>627,9</b>
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>51,8%</i>	<i>50,6%</i>
Paielements en actions	- 2,2	- 2,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Autres éléments opérationnels courants	0,2	0,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>663,1</b>	<b>626,1</b>
Autres éléments opérationnels non courants	- 0,1	- 0,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>663,0</b>	<b>626,0</b>
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>51,7%</i>	<i>50,4%</i>

(\*) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Changement de présentation du compte de résultat consolidé :

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

### 4.3. Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,6	- 0,9
<b>TOTAL</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,9</b>

### 4.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-211,7	-205,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-50,3	-52,9
Immobilisations corporelles	-4,7	-3,2
Immobilisations incorporelles	-0,3	-0,3
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>-266,9</b>	<b>-261,8</b>

### 4.5. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (2 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 1,1 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (1,5 million d'euros au 31 décembre 2013).

## 5. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-115,2</b>	<b>-116,6</b>
Produits financiers des placements de trésorerie	2,9	1,8
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-112,3</b>	<b>-114,7</b>
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	-11,5	-8,0
Résultat de change	0,0	0,0
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-11,5</b>	<b>-8,0</b>

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 114,7 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse de 2,4 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le remboursement d'emprunts sur la période et la progression des produits de placements.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à -11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de -11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -11,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-7,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les provisions pour retraites à hauteur de -0,5 million d'euros au 31 décembre 2014 (-0,5 million d'euros au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, la hausse de 3,5 millions d'euros de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la baisse des taux d'actualisation constatée en 2014.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

<b>31/12/2014</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>Capitaux propres</b>
Passifs évalués au coût amorti	-139,8		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	-0,2		
Coûts d'actualisation		-11,5	
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-112,3</b>	<b>-11,5</b>	<b>0,0</b>

<b>31/12/2013</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>Capitaux propres</b>
Passifs évalués au coût amorti	-141,6		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	1,8		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	25,1		-0,3
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,0		
Dividendes		0,0	
Coûts d'actualisation		-8,0	
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-114,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>-0,3</b>

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	24,5	24,8
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	29,9	-35,3
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	-29,9	35,3
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
<b>RESULTAT DES INSTRUMENTS DERIVES AFFECTES A LA DETTE FINANCIERE NETTE</b>	<b>24,8</b>	<b>25,1</b>

## 6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 202,2 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 200,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### 6.1. Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Impôts courants	- 210,6	- 207,9
Impôts différés	8,5	7,1
<i>dont différences temporelles</i>	<i>15,8</i>	<i>14,4</i>
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	<i>- 7,3</i>	<i>- 7,3</i>
<b>TOTAL IMPOTS</b>	<b>- 202,2</b>	<b>- 200,8</b>

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par COFIROUTE, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises,
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution exceptionnelle de 10,7 % du taux d'impôt des sociétés,
- la reprise de provision pour impôts différés relatifs aux différences temporelles.

### 6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 37,50 % sur l'exercice 2014 contre 39,90 % en 2013.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	539,1	503,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,00%	38,00%
<b>IMPOT THEORIQUE ATTENDU</b>	<b>- 204,9</b>	<b>- 191,2</b>
Différences permanentes et autres	2,7	- 9,6
<b>IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ</b>	<b>- 202,2</b>	<b>- 200,8</b>
Taux d'impôt effectif (hors part du groupe dans les sociétés mises en équivalence)	37,50%	39,90%
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	37,79%	40,22%

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

### 6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2013
	31/12/2014	Résultat	Capitaux propres	Autres	
<b>Impôts différés actifs</b>					
Engagements de retraite	7,3	-0,1	0,6		6,7
Différences temporelles sur provisions	9,1	2,2			6,9
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1	0,0			9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,6	-0,7	0,1		1,2
Autres	27,7	4,6		0,0	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>53,7</b>	<b>5,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>47,0</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	245,3	-3,5			248,8
Amortissements dérogatoires	10,5	-1,7			12,2
Autres	7,7	2,7			5,0
<b>TOTAL</b>	<b>276,9</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>279,4</b>
<b>IMPOTS DIFFÉRÉS NET</b>	<b>-223,2</b>	<b>8,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-232,4</b>

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (245,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 248,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### 6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (sans changement par rapport au 31 décembre 2013) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

## 7. Résultat par action

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2013. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2014, comme en 2013, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 83,02 euros en 2014 (74,52 euros en 2013).

## C. Notes relatives au bilan

### 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service <sup>(*)</sup>	Avances et encours	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>7 743,3</b>	<b>97,8</b>	<b>7 841,0</b>
Acquisitions de l'exercice	18,4	91,1	109,4
Autres mouvements	67,1	- 63,4	3,7
	<b>7 828,7</b>	<b>125,4</b>	<b>7 954,1</b>
Subventions reçues	- 12,7	0,0	- 12,7
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>7 816,0</b>	<b>125,4</b>	<b>7 941,4</b>
Acquisitions de l'exercice	23,5	76,8	100,3
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	93,2	- 96,1	- 2,9
	<b>7 932,7</b>	<b>106,1</b>	<b>8 038,8</b>
Subventions reçues	- 6,4	0,0	- 6,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 926,3</b>	<b>106,1</b>	<b>8 032,4</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>- 2 617,2</b>		<b>- 2 617,2</b>
Amortissements de la période	- 205,3		- 205,3
Autres mouvements	- 0,5		- 0,5
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>- 2 823,0</b>		<b>- 2 823,0</b>
Amortissements de la période	- 211,7		- 211,7
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>- 3 035,1</b>		<b>- 3 035,1</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>5 126,1</b>	<b>97,8</b>	<b>5 223,8</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>4 993,0</b>	<b>125,4</b>	<b>5 118,4</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>4 891,2</b>	<b>106,1</b>	<b>4 997,3</b>

(\*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé s'élève à 100,3 millions d'euros (contre 109,4 millions d'euros en 2013). Elle correspond aux investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 76,8 millions d'euros en 2014 liées principalement au contrat de plan n°3.

## 9. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>751,3</b>	<b>1,2</b>	<b>7,3</b>	<b>34,1</b>	<b>793,9</b>
Acquisitions de l'exercice	33,5	0,0	6,3	3,5	43,3
Sorties de l'exercice	- 6,8	- 0,1	- 5,3	- 3,2	- 15,5
Autres mouvements	- 6,1	0,1	1,2	- 0,2	- 5,0
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>771,9</b>	<b>1,2</b>	<b>9,4</b>	<b>34,2</b>	<b>816,7</b>
Acquisitions de l'exercice	38,8	0,0	0,6	0,9	40,3
Sorties de l'exercice	- 3,1	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 3,1
Autres mouvements	0,7	- 0,0	0,7	1,0	2,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>808,3</b>	<b>1,1</b>	<b>10,7</b>	<b>36,1</b>	<b>856,3</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>- 340,7</b>		<b>- 6,3</b>	<b>- 24,3</b>	<b>- 371,4</b>
Amortissements de la période	- 52,9		- 1,0	- 2,6	- 56,5
Sorties de l'exercice	6,6		5,3	3,2	15,2
Autres mouvements	- 0,0		0,0	0,5	0,5
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>- 387,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 23,2</b>	<b>- 412,1</b>
Amortissements de la période	- 50,3		- 1,7	- 3,0	- 54,9
Sorties de l'exercice	3,0		0,0	0,0	3,0
Autres mouvements	0,0		0,0	- 0,0	- 0,0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>- 434,3</b>		<b>- 3,6</b>	<b>- 26,2</b>	<b>- 464,1</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>410,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>9,8</b>	<b>422,6</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>385,0</b>	<b>1,2</b>	<b>7,5</b>	<b>10,9</b>	<b>404,6</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>374,1</b>	<b>1,1</b>	<b>7,1</b>	<b>9,8</b>	<b>392,2</b>

## 10. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Suite à la sortie de la société Le Crossing Limited Company du périmètre de consolidation intervenue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 le Groupe ne détient plus de participations dans des sociétés mises en équivalence.

## 11. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente	0,1	0,3
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
Juste valeur des instruments dérivés actifs non courants <sup>(*)</sup>	112,1	82,2
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>112,2</b>	<b>82,5</b>

(\*) Voir note C.16 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés actifs correspondent à des swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture de juste valeur d'emprunts obligataires. La hausse de leur juste valeur sur l'exercice (compensée par une réévaluation symétrique des éléments couverts) est liée à la baisse des taux observée sur la période.

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2014. Ils comprennent la participation du Groupe de 10 % dans Toll Collect en Allemagne pour 47,0 millions d'euros, intégralement dépréciée au 31 décembre 2014 comme en 2013.

## 12. Capitaux propres

### 12.1. Actions

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2013. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

### 12.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2014, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 1 749,3 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 1 440,5 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).



### 12.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Réserve à l'ouverture	2,2	2,5
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,3	- 0,3
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments recyclables en résultat)</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
Effet d'impôt associé	- 0,7	- 0,8
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments recyclables en résultat)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite</b>		
Réserve à l'ouverture	- 1,7	- 2,8
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	- 1,9	1,1
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 1,7</b>
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments non recyclables en résultat)</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 1,7</b>
Effet d'impôt associé	1,2	0,6
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments non recyclables en résultat)</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 1,1</b>
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS CONSTATÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	- 1,6	0,5
Effet d'impôt associé	0,6	- 0,2
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT</b>	<b>- 1,1</b>	<b>0,3</b>

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note C.17.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

## 12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	2014	2013
<b>Dividende par action (en euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,0	32,9
Solde du dividende	0,0	-
<b>DIVIDENDE NET GLOBAL</b>	<b>0,0</b>	<b>32,9</b>
<b>Montant du dividende (en millions d'euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,0	133,5
Solde du dividende	0,0	-
<b>DIVIDENDE NET GLOBAL</b>	<b>0,0</b>	<b>133,5</b>

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividende au cours de l'année 2014.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

## 12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, les filiales sur lesquelles un contrôle est exercé par le Groupe sont toutes détenues à 100 %. De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2014.

## 13. Paiements en actions

Les salariés du Groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2014 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,2 millions d'euros dont 0,9 million d'euros au titre du Plan d'Epargne Groupe, (2,0 millions d'euros en 2013, dont 0,2 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

Concernant le Plan d'Epargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2013 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du premier trimestre 2014. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le plan d'action de performance 2012 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 36 850 actions le 16 avril 2014. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Depuis l'exercice 2012, les salariés des filiales étrangères notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni bénéficient de plans d'épargne mis en place par le Groupe VINCI (Plan Castor International).

## 14. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite	141	14,9	11,9
Autres provisions non courantes	142	3,0	4,6
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>		<b>17,9</b>	<b>16,5</b>

### 14.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2014 à 15,3 millions d'euros (dont 14,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 11,9 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2014	2013
Taux d'actualisation	2,30%	3,40%
Taux d'inflation	1,80%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>	<b>21,8</b>	<b>18,7</b>
Juste Valeur des actifs de couverture	-6,5	-6,4
<b>DEFICIT (OU SURPLUS)</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>
<b>PROVISION RECONNUE AU PASSIF DU BILAN</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>

## Évolution sur la période de la dette actuarielle, des actifs de couverture et de l'effet de plafonnement de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>18,7</b>	<b>18,5</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,4	6,2
Coût des services rendus au cours de la période	0,9	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,7	0,7
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	1,8	-1,1
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	<i>2,3</i>	<i>0,2</i>
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	<i>-0,5</i>	<i>-1,3</i>
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,3	-0,2
Cessions d'entreprises et autres	-0,1	-0,1
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>21,7</b>	<b>18,7</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,5	6,4

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs de couverture</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,0	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,5	-0,4
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,4	0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>

(\*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le Groupe estime à 0,9 million d'euros les versements prévus en 2015 pour les engagements de retraite, dont 0,5 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,4 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

## Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>12,3</b>	<b>12,3</b>
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,2	1,3
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	1,8	-1,1
Prestations versées aux bénéficiaires	0,3	0,2
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	-0,4	-0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>

## Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période	-0,9	-0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	-0,7	-0,7
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2013). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2014	31/12/2013
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7%	8%
Obligations	86%	83%
Immobilier	7%	10%
Monétaire	0%	0%
Total répartition des actifs de couverture	100%	100%
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>
<b>Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)</b>	<b>30%</b>	<b>34%</b>

## 14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
<b>01/01/2013</b>	<b>8,4</b>	<b>0,9</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>7,7</b>
Autres avantages du personnel	8,2		- 2,0	- 0,3			5,9
Autres risques	1,8	1,2	- 0,1	- 0,2			2,7
Reclassement part à moins d'un an	- 2,3					- 1,7	- 4,0
<b>31/12/2013</b>	<b>7,7</b>	<b>1,2</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,7</b>	<b>4,6</b>
Autres avantages du personnel	5,9		- 1,4				4,5
Autres risques	2,7			- 2,5			0,2
Reclassement part à moins d'un an	- 4,0					2,3	- 1,7
<b>31/12/2014</b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>

#### 14.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2014	2013
Taux d'actualisation	1,10%	1,10%
Taux d'inflation	1,80%	2,00%
Taux de revalorisation salaires	2,20%	2,20%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 2,7 millions d'euros (dont 1,5 million d'euros à moins d'un an).

#### Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 219 649 heures au 31 décembre 2014.

#### 14.2.2. Provisions pour autres risques

Elles s'élèvent à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2014.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

## 15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 15.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013	Variations 2014 - 2013	
			Liés à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,1	0,8	0,3	0,0
Clients et autres débiteurs	86,1	88,8	- 2,7	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	40,7	35,2	6,1	- 0,6
<b>STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>127,9</b>	<b>124,9</b>	<b>3,7</b>	<b>- 0,6</b>
Fournisseurs	- 27,1	- 24,9	- 2,2	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	- 93,8	- 92,0	- 2,7	0,9
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>- 120,9</b>	<b>- 116,9</b>	<b>- 4,9</b>	<b>0,9</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)</b>	<b>7,0</b>	<b>8,0</b>	<b>- 1,2</b>	<b>0,3</b>
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>- 239,8</b>	<b>- 220,9</b>	<b>- 9,6</b>	<b>- 9,3</b>
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,2</i>	<i>- 2,3</i>	<i>4,3</i>	<i>- 1,8</i>
<b>Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)</b>	<b>- 232,8</b>	<b>- 213,0</b>	<b>- 10,8</b>	<b>- 9,0</b>

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,1	1,1				
Clients et autres débiteurs	86,1	86,0			0,2	
Autres actifs courants d'exploitation	40,7	24,9	11,4	1,7	2,7	
<b>STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>127,9</b>	<b>111,9</b>	<b>11,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,9</b>	<b>0,0</b>
Fournisseurs	- 27,1	- 27,1			(0,1)	
Autres passifs courants d'exploitation	- 93,8	- 78,9	- 1,5	- 3,0	- 7,4	- 2,9
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>- 120,9</b>	<b>- 106,0</b>	<b>- 1,5</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 2,9</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)</b>	<b>7,0</b>	<b>5,9</b>	<b>9,9</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 4,6</b>	<b>- 2,9</b>

### 15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients facturées	29,9	31,2
Dépréciations - créances clients	- 8,4	- 2,4
<b>CREANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>21,5</b>	<b>28,8</b>

Au 31 décembre 2014, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	29,9	26,9	0,1	0,1	2,8
Dépréciations - créances clients	- 8,4	-5,9	-0,1	-0,1	-2,3

### 15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
<b>01/01/2013</b>	<b>196,6</b>	<b>49,8</b>	<b>- 31,2</b>	<b>- 6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,6</b>	<b>207,9</b>
Remises en état	1,5	0,7	- 0,8	- 0,6	- 0,0		0,8
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	205,2	42,7	- 25,6	- 5,4			216,9
Autres risques	0,6	0,3					0,9
Reclassement part à moins d'un an	0,5					1,8	2,3
<b>31/12/2013</b>	<b>207,9</b>	<b>43,7</b>	<b>- 26,4</b>	<b>- 6,1</b>	<b>- 0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>220,9</b>
Remises en état	0,8	0,1	- 0,5	- 0,1			0,3
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	216,9	46,9	- 21,4	- 7,7			234,8
Autres risques	0,9	4,0	- 0,1	- 0,2			4,5
Reclassement part à moins d'un an	2,3					- 2,2	0,2
<b>31/12/2014</b>	<b>220,9</b>	<b>51,0</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 7,9</b>	<b>0,0</b>	<b>- 2,2</b>	<b>239,8</b>

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élevaient au 31 décembre 2014 à 239,8 millions d'euros (contre 220,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 234,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (216,9 millions d'euros au 31 décembre 2013).



## 16. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 2 374,3 millions d'euros en retrait de 482,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2014				31/12/2013					
		Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	-2 310,7	(1)	-61,8	(3)	-2 372,5	-2 298,5	(1)	-63,5	(3)	-2 362,0
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-948,5	(2)	-59,9	(3)	-1 008,4	-1 000,1	(2)	-60,5	(3)	-1 060,6
	<b>DETTES FINANCIERES LONG TERME</b>	<b>-3 259,2</b>		<b>-121,7</b>		<b>-3 380,9</b>	<b>-3 298,7</b>		<b>-124,0</b>		<b>-3 422,6</b>
	Autres dettes financières courantes										
	Découverts bancaires										
	<b>I - DETTES FINANCIERES BRUTES</b>	<b>-3 259,2</b>		<b>-121,7</b>		<b>-3 380,9</b>	<b>-3 298,7</b>		<b>-124,0</b>		<b>-3 422,6</b>
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	-112,1				-112,1		-82,2			-82,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4	(4)	11,4			11,2	(4)	11,2
	Équivalent de trésorerie			830,3	(5)	830,3			425,4	(5)	425,4
	Disponibilités			19,1	(5)	19,1			9,4	(5)	9,4
	<b>II - ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>0,0</b>		<b>860,7</b>		<b>860,7</b>	<b>0,0</b>		<b>446,0</b>		<b>446,0</b>
Dérivés	Instruments dérivés passifs	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9
	Instruments dérivés actifs	112,1	(6)	127,7	(7)	239,8	82,2	(6)	131,9	(7)	214,0
	<b>III - INSTRUMENTS DERIVES</b>	<b>112,1</b>		<b>33,8</b>		<b>145,9</b>	<b>82,2</b>		<b>38,0</b>		<b>120,2</b>
	<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)</b>	<b>-3 147,1</b>		<b>772,8</b>		<b>-2 374,3</b>	<b>-3 216,5</b>		<b>360,0</b>		<b>-2 856,5</b>

(\*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an

### Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	-2 310,7	-2 298,5
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	-948,5	-1 000,1
Dettes financières courantes	(3)	-215,6	-217,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	11,4	11,2
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	849,4	434,7
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	112,1	82,2
Instruments dérivés actifs courants	(7)	127,7	131,9
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>-2 374,3</b>	<b>-2 856,5</b>

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs financiers courants / dettes financières courantes pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs financiers courants / dettes financières courantes quelles que soient leurs maturités.

## 16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2014, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 380,9 millions d'euros en recul de 41,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

La baisse des dettes financières à long terme s'explique principalement par des remboursements d'emprunts pour 68,7 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 29,9 millions d'euros entre 2013 et 2014).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2014 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2014						31/12/2013	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts Obligataires</b>								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	317,3	4,1	300,0	322,4
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	204,7	2,7	200,0	205,8
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	632,0	21,2	600,0	634,9
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	855,9	22,8	750,0	819,9
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	348,8	10,6	350,0	347,3
PEE avril 2009	EUR	5,000%	avril-14				1,3	1,3
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	9,0	10,0	0,2	25,1	28,2
PEE avril 2014	EUR	3,750%	mai-19	1,5	1,5	0,0		
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	65,0	65,0	0,0	70,0	70,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	43,3	43,3	0,0	46,7	46,7
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	89,1	2,9	75,0	89,9
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,1
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	157,5	158,0	0,5	168,8	169,3
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	44,1	44,2	0,1	47,1	47,2
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	196,9	201,3	4,4	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	218,8	208,9	0,1	234,4	223,2
Ligne de Crédit	EUR	0,105%	mai-19		-1,6	0,1		-1,0
Autres	EUR		juin-14				0,6	0,7
<b>DETTES FINANCIÈRES LONG TERME</b>				<b>3 213,3</b>	<b>3 380,9</b>	<b>69,9</b>	<b>3 281,1</b>	<b>3 422,6</b>

## 16.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'un montant de 1 360,7 millions d'euros de ressources disponibles, dont 860,7 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

### 16.2.1 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	31/12/2014					
			< =3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts obligataires</b>								
Capital	-2 372,5	-2 212,8	0,0	0,0	0,0	-501,1	-611,6	-1 100,0
Flux d'intérêts		-572,0	0,0	-87,1	-29,4	-116,5	-229,1	-110,0
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
Capital	-1 008,4	-1 000,6	-5,0	-16,5	-30,3	-52,2	-434,5	-462,1
Flux d'intérêts		-155,0	-4,3	-9,2	-9,5	-21,7	-53,4	-56,9
<b>SOUS TOTAL: DETTES FINANCIERES A LONG TERME</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-3 940,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-112,7</b>	<b>-69,1</b>	<b>-691,5</b>	<b>-1 328,7</b>	<b>-1 729,0</b>
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
<b>I - DETTES FINANCIERES</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-3 940,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-112,7</b>	<b>-69,1</b>	<b>-691,5</b>	<b>-1 328,7</b>	<b>-1 729,0</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	11,4	11,4	11,4					
Equivalent de trésorerie	830,3	830,3	830,3					
Disponibilités	19,1	19,1	19,1					
<b>II - ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>860,7</b>	<b>860,7</b>	<b>860,7</b>					
Instruments dérivés passifs	-93,9	-93,0	1,1	-26,5	2,2	-23,2	-46,5	0,0
Instruments dérivés actifs	239,8	244,9	-0,2	52,6	0,7	53,1	107,8	30,9
<b>III - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES</b>	<b>145,9</b>	<b>152,0</b>	<b>0,9</b>	<b>26,1</b>	<b>2,9</b>	<b>29,9</b>	<b>61,3</b>	<b>30,9</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)</b>	<b>-2 374,3</b>	<b>-2 927,6</b>	<b>852,3</b>	<b>-86,5</b>	<b>-66,3</b>	<b>-661,6</b>	<b>-1 267,4</b>	<b>-1 698,1</b>
Dettes Fournisseurs	-69,7	-69,7	-69,7					

Au 31 décembre 2014, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,0 ans (contre 5,9 ans au 31 décembre 2013).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

### 16.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>830,3</b>	<b>425,4</b>
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	429,1	224,7
<i>Dépôts à terme</i>	401,3	200,7
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>19,1</b>	<b>9,4</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>849,4</b>	<b>434,7</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>
<i>Comptes à terme</i>	11,4	11,2
<b>TRESORERIE NETTE GEREE</b>	<b>860,7</b>	<b>446,0</b>

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2014, l'encours global géré représentait 860,7 millions d'euros.

### 16.2.3 Lignes de crédit bancaire

Dans le cadre d'un avenant signé en mai 2014 avec son pool de banques, Cofiroute a renégocié les conditions financières de son RCF « ligne de crédit revolver » de 500 millions d'euros avec une échéance révisée à 5 ans plus deux options d'extension d'un an.

### 16.2.4 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2014.

### 16.2.5 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

### 16.2.6 Notations de crédit

Le 31 mars 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de crédit long terme du Groupe de BBB+ à A-, avec une perspective stable.

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : A- perspective stable
- à court terme : A-2

## 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

A la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2014	31/12/2013
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>Juste valeur (*)</b>	<b>Juste valeur (*)</b>
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	18.1.2	130,6	100,7
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	18.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	18.1.4	15,8	19,5
Autres dérivés		-0,5	0,0
<b>DERIVES DE TAUX</b>		<b>145,9</b>	<b>120,2</b>

(\*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,2 millions d'euros au 31/12/2014 et au 31/12/2013.

## 17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2014 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette (*)</b>	<b>Taux</b>
<b>Total au 31/12/2014</b>	<b>2 683,4</b>	<b>84%</b>	<b>5,10%</b>				<b>527,1</b>	<b>16%</b>	<b>0,41%</b>	<b>3 380,9</b>	<b>4,33%</b>
Total au 31/12/2013	2 731,1	83%	5,08%				551,0	17%	0,62%	3 422,6	4,33%

  

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette</b>	<b>Quote-part</b>	<b>Taux</b>	<b>Dette (*)</b>	<b>Taux</b>
<b>Total au 31/12/2014</b>	<b>1 961,6</b>	<b>61%</b>	<b>4,94%</b>				<b>1 248,9</b>	<b>39%</b>	<b>1,17%</b>	<b>3 380,9</b>	<b>3,48%</b>
Total au 31/12/2013	2 009,5	61%	4,90%	234,4	7%	0,61%	1 038,2	32%	1,54%	3 422,6	3,53%

(\*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur

### 17.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+25 bp	-25 bp	+25 bp	-25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	-3,1	3,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	2,2	-2,2		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	-0,1	0,1		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>-1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### 17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		150,0	75,0	500,0	725,0	130,6		130,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0,0</b>	<b>150,0</b>	<b>75,0</b>	<b>500,0</b>	<b>725,0</b>	<b>130,6</b>	<b>0,0</b>	<b>130,6</b>

  

(en millions d'euros)	31/12/2013					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			225,0	500,0	725,0	100,7		100,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>225,0</b>	<b>500,0</b>	<b>725,0</b>	<b>100,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,7</b>

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

### 17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2014.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

A la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2013					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe								0,0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< = 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	1,9	0,3	0,3	1,0	0,3
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>

#### 17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

A la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	109,6	-93,9	15,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
<b>DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>109,6</b>	<b>-93,9</b>	<b>15,8</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	113,3	-93,9	19,5
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
<b>DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 434,4</b>	<b>113,3</b>	<b>-93,9</b>	<b>19,5</b>

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2014 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

## 17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

## 17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

### Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5% du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.15.2 « Analyse des créances clients ».

### Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées

par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, un ajustement de 0,5 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

## 17.4. Accords de compensation

Au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	239,7	-90,6	149,1	214,0	-93,9	120,2
Instruments dérivés passifs	-93,8	90,6	-3,2	-93,9	93,9	0,0
<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>145,9</b>	<b>0,0</b>	<b>145,9</b>	<b>120,2</b>	<b>0,0</b>	<b>120,2</b>

(\*) Montants bruts tels que présentés au bilan

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.



## 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,1			0,1			0,1	0,1
<b>I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>				<b>0,1</b>			<b>0,1</b>			<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>	<b>109,2</b>	<b>130,6</b>					<b>239,7</b>		<b>239,7</b>		<b>239,7</b>
<b>III - CREANCES EXPLOITATION</b>					<b>85,9</b>		<b>85,9</b>		<b>85,9</b>		<b>85,9</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4				11,4	11,4			11,4
Equivalent de trésorerie			830,3				830,3	830,3			830,3
Disponibilités			19,1				19,1	19,1			19,1
<b>IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>			<b>860,7</b>				<b>860,7</b>	<b>860,7</b>			<b>860,7</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109,2</b>	<b>130,6</b>	<b>860,7</b>	<b>0,1</b>	<b>85,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1 186,5</b>	<b>860,7</b>	<b>325,6</b>	<b>0,1</b>	<b>1 186,5</b>
Emprunts obligataires						-2 372,5	-2 372,5	-2 671,0	-13,1		-2 684,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 008,4	-1 008,4		-1 008,7		-1 008,7
<b>V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>						<b>-3 380,9</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-2 671,0</b>	<b>-1 021,8</b>		<b>-3 692,8</b>
<b>VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS</b>	<b>-93,8</b>						<b>-93,8</b>		<b>-93,8</b>		<b>-93,8</b>
<b>VII - DETTES FOURNISSEURS</b>						<b>-69,7</b>	<b>-69,7</b>		<b>-69,7</b>		<b>-69,7</b>
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
<b>VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>							<b>0,0</b>				<b>0,0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-93,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 450,6</b>	<b>-3 544,4</b>	<b>-2 671,0</b>	<b>-1 185,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 856,4</b>
<b>VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES</b>	<b>15,3</b>	<b>130,6</b>	<b>860,7</b>	<b>0,1</b>	<b>85,9</b>	<b>-3 450,6</b>	<b>-2 357,9</b>	<b>-1 810,3</b>	<b>-859,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-2 669,9</b>

31/12/2013

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,3			0,3			0,3	0,3
<b>I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>				<b>0,3</b>			<b>0,3</b>			<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>	<b>113,3</b>	<b>100,7</b>					<b>214,0</b>		<b>214,0</b>		<b>214,0</b>
<b>III - CREANCES EXPLOITATION</b>					<b>88,8</b>		<b>88,8</b>		<b>88,8</b>		<b>88,8</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,2				11,2	11,2			11,2
Equivalent de trésorerie			425,4				425,4	425,4			425,4
Disponibilités			9,4				9,4	9,4			9,4
<b>IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>			<b>446,0</b>				<b>446,0</b>	<b>446,0</b>			<b>446,0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>113,3</b>	<b>100,7</b>	<b>446,0</b>	<b>0,3</b>	<b>88,8</b>	<b>0,0</b>	<b>749,1</b>	<b>446,0</b>	<b>302,8</b>	<b>0,3</b>	<b>749,1</b>
Emprunts obligataires						-2 362,0	-2 362,0	-2 605,9	-29,4		-2 635,3
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 060,6	-1 060,6		-1 207,9		-1 207,9
<b>V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>						<b>-3 422,6</b>	<b>-3 422,6</b>	<b>-2 605,9</b>	<b>-1 237,3</b>		<b>-3 843,3</b>
<b>VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS</b>	<b>-93,9</b>						<b>-93,9</b>		<b>-93,9</b>		<b>-93,9</b>
<b>VII - DETTES FOURNISSEURS</b>						<b>-65,6</b>	<b>-65,6</b>		<b>-65,6</b>		<b>-65,6</b>
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
<b>VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>							<b>0,0</b>				<b>0,0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-93,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 488,2</b>	<b>-3 582,1</b>	<b>-2 605,9</b>	<b>-1 396,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-4 002,7</b>
<b>VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES</b>	<b>19,5</b>	<b>100,7</b>	<b>446,0</b>	<b>0,3</b>	<b>88,8</b>	<b>-3 488,2</b>	<b>-2 833,0</b>	<b>-2 160,0</b>	<b>-1 094,0</b>	<b>0,3</b>	<b>-3 253,6</b>

En 2014, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

## D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concessions

### 19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2014	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
<b>Cofiroute</b>						
<b>Réseau interurbain d'autoroutes à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)</b>	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat fin décembre 2031	Actif incorporel
<b>A 86 - France (tunnel à péage de 11 km)</b>	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

### 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4 « Contrats de concession »)

#### Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2014, le montant d'engagement d'investissements prévus pour les cinq prochaines années dans le cadre des contrats de concession est de 608 millions d'euros.

## E. Autres notes

### 21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

#### 21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2013 et 2014 selon le détail suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Membres des organes d'administration et Comité exécutif</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Rémunérations	1,9	2,0
Charges sociales patronales	1,0	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,7	0,0
Paievements en actions <sup>(*)</sup>	0,7	1,1
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

*(\*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note C.13 « Paiements en actions ».*

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note C.14.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

## 21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2014 et 2013 entre le Groupe et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI <i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Charges de construction	-100,3	-75,4
Créances clients	5,4	9,3
Distribution de dividendes	0,0	248,6
Fournisseurs d'exploitation	26,5	31,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,1	6,6
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	2,7	1,7
Autres charges externes	-11,8	-19,1

## 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note D.20 au titre des contrats de concession ;
- en note C.14.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

### Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	17,5	1,9	15,6	0,0

## 23. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2014 se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Ingénieurs et cadres	268	290
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1399	1534
<b>TOTAL</b>	<b>1667</b>	<b>1824</b>

## 24. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 157 milliers d'euros pour l'exercice 2014 (contre 152 milliers d'euros en 2013).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 66 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 64 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 91 milliers d'euros pour KPMG (dont 64 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

## F. Événements postérieurs à la clôture

### Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

### Filiales et participations

Cofiroute a cédé à VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans les sociétés Autoroutes Trafic et Médiamobile et à VINCI Highway, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2014

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12-14 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COFIROUTE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A-3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte où les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France et, le ralentissement de l'économie mondiale, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises.

Ces estimations portent notamment sur :

- les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés : le groupe Cofiroute comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A-3.1.4 et A-3.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015.

*KPMG Audit*  
Département de KPMG S.A.  
Philippe BOURHIS

*Deloitte & Associés*  
Mansour BELHIBA

# Comptes annuels

---

<b>Bilan</b>	<b>91</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>93</b>
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>94</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>95</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>108</b>

---



# Comptes annuels

## Bilan actif

(en millions d'euros)	31/12/14			31/12/13
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE</b>				
Terrains	1,1	0,0	1,1	1,2
Agencements - Installations	8,5	2,0	6,5	6,7
Autres immobilisations corporelles	38,0	27,7	10,3	11,6
	<b>47,7</b>	<b>29,6</b>	<b>18,0</b>	<b>19,6</b>
<b>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</b>				
Biens non renouvelables en service	7 879,0	2 937,6	4 941,5	5 033,9
Biens renouvelables en service	893,9	638,4	255,5	259,4
Biens non renouvelables en cours	106,8	0,0	106,8	126,1
Biens renouvelables en cours	34,6	0,0	34,6	44,0
	<b>8 914,3</b>	<b>3 576,0</b>	<b>5 338,3</b>	<b>5 463,4</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participation et créances rattachées	49,1	47,0	2,1	2,1
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>49,1</b>	<b>47,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
<b>STOCKS DE MATIERES</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>
<b>CREANCES</b>				
Clients	93,8	8,4	85,4	88,9
Personnel	0,1	0,0	0,1	0,3
Etat	11,6	0,0	11,6	10,8
Avances et acomptes versés sur travaux	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créances	437,3	0,0	437,3	227,2
	<b>542,7</b>	<b>8,4</b>	<b>534,4</b>	<b>327,3</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>27,2</b>	<b>0,0</b>	<b>27,2</b>	<b>30,6</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>428,0</b>	<b>0,0</b>	<b>428,0</b>	<b>219,9</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 010,2</b>	<b>3 661,0</b>	<b>6 349,2</b>	<b>6 063,8</b>

## Bilan passif

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	1 745,1	1 569,8
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>347,0</b>	<b>308,8</b>
<b>ACOMPTE SUR DIVIDENDES</b>	<b>0,0</b>	<b>-133,5</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>237,7</b>	<b>231,1</b>
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>30,5</b>	<b>35,6</b>
	<b>2 538,6</b>	<b>2 190,0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour pertes et charges	255,4	244,6
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Autres emprunts	3 262,1	3 330,1
Créances Etat et collectivités locales	0,0	0,6
	<b>3 262,1</b>	<b>3 330,7</b>
<b>DETTES</b>		
Fournisseurs	68,7	63,9
Clients - dépôts de garantie	6,9	7,2
Personnel	21,9	21,8
Dettes fiscales et sociales	166,7	167,8
Autres dettes	9,7	12,8
	<b>273,9</b>	<b>273,6</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>19,1</b>	<b>24,8</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 349,2</b>	<b>6 063,8</b>

## Compte de résultat

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
Recettes de péage	1 257,3	1 219,4
Recettes accessoires	14,7	14,5
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 272,0</b>	<b>1 233,9</b>
Reprise de provisions	31,8	35,1
Produits divers	21,4	22,2
<b>TOTAL I</b>	<b>1 325,1</b>	<b>1 291,1</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de matières consommables	10,9	13,0
Services extérieurs liés à l'investissement	42,3	43,6
Grosses réparations	21,5	25,7
Services extérieurs liés à l'exploitation	28,7	31,3
Transfert produits sur sinistres	-13,3	-6,7
Impôts et Taxes	159,6	149,3
Charges de personnel	95,8	103,3
Participation et Intéressement	8,3	7,6
Autres charges de gestion courante	0,3	0,1
Amortissements du domaine propre	4,7	3,0
Amortissements des biens renouvelables	52,6	55,6
Amortissements de caducité	209,2	202,6
Provisions pour charges d'exploitation	48,5	43,2
<b>TOTAL II</b>	<b>668,9</b>	<b>671,5</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>656,2</b>	<b>619,6</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres produits financiers	37,8	36,2
<b>TOTAL III</b>	<b>37,8</b>	<b>36,2</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Frais financiers	145,5	147,4
<b>TOTAL IV</b>	<b>145,5</b>	<b>147,4</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-107,7</b>	<b>-111,2</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (1 + 2)</b>	<b>548,5</b>	<b>508,4</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	10,3	8,1
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	5,5	5,8
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES , IMPOTS DIFFERES ET CONTRIBUTIONS VII</b>	<b>206,3</b>	<b>201,9</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 373,2</b>	<b>1 335,4</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)</b>	<b>1 026,2</b>	<b>1 026,6</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>347,0</b>	<b>308,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013
<b>OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE</b>			
Capacité d'auto financement, hors transferts de charges	626		576
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (*)	- 216	-	53
<b>A. Flux provenant de l'activité</b>	<b>409</b>		<b>522</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations	- 140	-	153
Subventions d'investissement	7		13
Cessions d'immobilisations	0		0
<b>B. Flux provenant de l'investissement</b>	<b>- 134</b>	<b>-</b>	<b>140</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes	-	-	298
Emprunts et avances	2		26
Remboursements d'emprunts et avances	- 69	-	66
<b>C. Flux provenant du financement</b>	<b>- 68</b>	<b>-</b>	<b>338</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>208</b>		<b>45</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>220</b>		<b>175</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>428</b>		<b>220</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant Vinci Autoroutes</b>	<b>857</b>		<b>445</b>

(\*) Dont 204,4 M€ de variation du compte courant VINCI Autoroutes en 2014 et 61,5 M€ en 2013

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

## 1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

### 1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

#### 1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures,
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires,
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- Immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art.
- Immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

### Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

### **1.1.2. Immobilisations du domaine propre**

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

### **1.1.3. Immobilisations financières**

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

## **1.2. Stocks**

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré « CUMP ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

## **1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation**

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

## **1.4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

## **1.5. Emprunts**

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

## **1.6. Instruments financiers**

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

## **1.7. Subventions d'investissement**

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

## **1.8. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

## **1.9. Paiement en actions**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le Plan d'Epargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Cette décote était de 10 % jusqu'au plan du 3<sup>e</sup> trimestre 2012 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

## 1.10. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes notamment aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, et SPTF (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère. L'augmentation du taux effectif d'impôt provient notamment de la majoration de 5,7 % de la contribution exceptionnelle, initialement de 5 %, et qui la porte ainsi à 10,7 %.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mesure mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, est comptabilisé en moins de la charge d'impôt. Il est calculé pour 2014, sur la base de 6 % des rémunérations versées au cours de l'exercice n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Le CICE est affecté dans sa totalité au financement des investissements associés aux efforts contribuant à la transition énergétique et écologique des entreprises, aux efforts d'innovation, de recherche, d'amélioration du service aux clients et de la sécurité des automobilistes et des personnes intervenants sur le réseau, de lutte contre la fraude et aux actions de sensibilisation et de formation des salariés.

## 1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 475 246 593 euros au 31 décembre 2014, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

## 2. Notes sur les comptes

### 2.1. Actif

#### 2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2014
	Au 1er Janvier 2014	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	44,6	1,5	0,1	1,7	47,7
Immobilisations du domaine concédé :	8 780,6	139,0	3,6	-1,7	8 914,3
· dont en service	8 610,6	32,7	3,6	133,4	8 773,1
· dont en cours	170,0	106,3		-135,1	141,2
Immobilisation financières	49,1	-	-	-	49,1
<b>TOTAL</b>	<b>8 874,3</b>	<b>140,5</b>	<b>3,7</b>	<b>-</b>	<b>9 011,1</b>

Les principales variations des immobilisations du Domaine Concédé proviennent de la mise en service des travaux du troisième contrat de plan qui se sont poursuivis en 2014. Les investissements en cours concernent essentiellement les travaux de chaussées et d'élargissements, le Télépéage Sans Arrêt, les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel, des logiciels informatiques et des équipements de péage.

#### 2.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2014
	Au 1er Janvier 2014	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	24,9	4,7	-	29,6
Immobilisations du domaine concédé :				
· Amortissement de caducité	2 728,4	209,2	-	2 937,6
· Amortissement des biens renouvelables	588,7	52,7	3,0	638,4
<b>TOTAL</b>	<b>3 342,0</b>	<b>266,6</b>	<b>3,0</b>	<b>3 605,6</b>

La fin de la concession est fixée au 31 décembre 2031, sans changement sur l'exercice, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée de concession.

Il en est de même pour la durée du contrat de concession de l'A86, le terme est fixé au 31 décembre 2086, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à ce terme.



### 2.1.3. Filiales

	<b>FILIALES (*) Cofiroute Participations</b>
	<b>12-14 rue Louis Blériot 92506 Rueil-Malmaison</b>
	<b>cedex Numéro Siret : 352 579 353 00033</b>
(en millions d'euros)	
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (**)	0,3
Quote part du capital détenue (en pourcentage)	100,00%
Valeur comptable des titres détenus :	
· brute	1,3
· nette	1,3
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	0,6
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires hors taxes (***) du dernier exercice écoulé	-
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0,1
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (***)	0,1
Observations	-

(\*) chiffres relatifs au 31 décembre 2014

(\*\*) y compris le résultat de l'exercice

(\*\*\*) encaissés par la société mère (Cofiroute Participations)

### 2.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 542,7 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Clients	93,8	85,4	8,4	-
Etat	11,6	11,6	-	-
Personnel	0,1	0,1	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	437,2	437,2	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>542,7</b>	<b>534,3</b>	<b>8,4</b>	<b>-</b>

Le poste « Autres créances » varie essentiellement avec les mouvements du compte courant avec la société VINCI Autoroutes (429 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 224 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## 2.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2014
	Au 1er Janvier 2014	Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation*	47,0	-	-	47,0
Clients	2,4	6,2	0,2	8,4
<b>TOTAL</b>	<b>49,4</b>	<b>6,2</b>	<b>0,2</b>	<b>55,4</b>

(\*) provision pour dépréciation des titres Toll Collect

La provision Clients est en forte augmentation en raison de la comptabilisation des dossiers assurances, qui sont dorénavant comptabilisés dès la constitution et non plus à l'encaissement, le risque de la reprise de l'historique a été totalement provisionné.

## 2.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 27,2 millions d'euros, dont 6 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières, en baisse sur l'exercice.

## 2.1.7. Comptes Financiers

Les comptes financiers de 428,0 millions d'euros sont constitués par des placements en valeurs mobilières de placement pour 11,3 millions d'euros, en compte de dépôt à terme pour 401,3 millions d'euros et un solde de trésorerie de 15,4 millions d'euros. La trésorerie disponible mise à disposition de VINCI Autoroutes figure, depuis la mise en place de la convention de trésorerie en octobre 2011, en « Autres créances » pour 429 millions d'euros. Le montant global des disponibilités est de 857 millions d'euros.

## 2.2. Passif

### 2.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

### 2.2.2. Capitaux Propres

Le résultat 2013 a été distribué à hauteur de 133,5 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2014
	Au 1er Janvier 2014	Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	1 569,8	175,3		1 745,1
Résultat	308,8	347,0	308,8	347,0
Acompte sur dividendes	-133,5	133,5		0,0
Subventions d'investissement	231,0	6,7		237,7
Provisions réglementées	35,6	3,3	8,4	30,5
<b>TOTAL</b>	<b>2 190,1</b>	<b>665,8</b>	<b>317,2</b>	<b>2 538,6</b>

### 2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2014
	Au 1er Janvier 2014	Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	236,2	40,6	29,1	247,7
Provisions accord CATS	4,1		1,4	2,7
Provisions Remise en état	0,8	0,1	0,6	0,3
Provisions diverses	3,5	3,1	1,9	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>244,6</b>	<b>43,8</b>	<b>33,0</b>	<b>255,4</b>

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

### 2.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 107,4 millions d'euros d'impôts différés dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à	
			5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières	3 262,1	100,5	1 599,5	1 562,1
Dettes d'exploitation	273,9	267,0	6,9	-
Produits constatés d'avance	19,1	8,8	7,4	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>3 555,1</b>	<b>376,3</b>	<b>1 613,8</b>	<b>1 565,0</b>

## 2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2014, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 262,1 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2014
	Au 1er janvier 2014	Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	2 228,6	1,5	17,4	2 212,7
Autres emprunts (BEI)	1 051,9		51,3	1 000,6
Intérêts courus	49,6	-	0,8	48,8
<b>TOTAL</b>	<b>3 330,1</b>	<b>1,5</b>	<b>69,5</b>	<b>3 262,1</b>

Cofiroute a procédé au cours de l'exercice 2014 aux remboursements d'emprunts obligataires et d'emprunts BEI amortissables pour un montant de 68,7 millions d'euros.

Dans le cadre d'un avenant signé en mai 2014 avec son pool de banques, Cofiroute a renégocié les conditions financières de son RCF « ligne de crédit revolver » de 500 millions d'euros avec une échéance révisée à 5 ans plus deux options d'extension d'un an. Les conditions d'utilisation et de non utilisation ont été renégociées.

Aucune opération sur instruments dérivés n'a été conclue sur la période. Une option de taux d'un montant de 234,4 millions d'euros est arrivée à échéance en novembre 2014. La dette nette après couverture au 31 décembre 2014 est à taux fixe à hauteur de 83 % et à taux variable à hauteur de 17 %.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire sont assorties d'un ratio de levier.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 212,7	-	1 112,7	1 100,0
Autres emprunts (BEI)	1 000,6	51,7	486,8	462,1
Intérêts courus	48,8	48,8	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 262,1</b>	<b>100,5</b>	<b>1 599,5</b>	<b>1 562,1</b>

## 2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- Des droits d'usage de 8,1 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.
- Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts :
  - 1,9 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de pré couverture lors des émissions obligataires avril 2003, mai 2006 et juillet 2007.
  - 3,1 millions d'euros correspond au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 3,4 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 millions d'euros sur l'abondement de la souche de mai 2006.
  - 6 millions d'euros correspond au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

### 2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2014	2013
Fournisseurs	58,2	54,8
Personnel	19,8	19,5
Impôts et taxes	27,3	27,1
Créditeurs divers	8,3	10,2
Intérêts courus non échus	48,8	49,6
<b>Charges à payer</b>	<b>162,5</b>	<b>161,2</b>

### 2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2014	2013
Clients factures à établir	64,6	60,0
Créditeurs divers, produits à recevoir	1,6	0,0
<b>Produits à recevoir</b>	<b>66,2</b>	<b>60,0</b>

## 2.3. Compte de résultat

### 2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 272,0</b>	<b>1 233,9</b>
Recettes de péage	1 257,3	1 219,4
Recettes accessoires	14,7	14,5

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2013 et l'année 2014 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Evolution 2014/2013
<b>Recettes de péage</b>	3,1%
Croissance du trafic à réseau stable	2,1%
Duplex A86	0,2%
Effet tarif + différentiel VL/PL	0,8%

### 2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Achats et charges externes</b>	<b>103,4</b>	<b>113,6</b>
Achats de matières consommables	10,9	13,0
Services extérieurs liés à l'investissement	42,3	43,6
Services extérieurs liés à l'exploitation	28,7	31,3
Grosses réparations	21,5	25,7

### 2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Produits d'exploitation hors reprises de provisions</b>	<b>1 293,3</b>	<b>1 256,1</b>
Chiffres d'affaires	1 271,9	1 233,9
Produits divers d'exploitation	21,4	22,2
<b>Charges d'exploitation hors provisions et amortissements</b>	<b>354,0</b>	<b>367,2</b>
Achats et charges externes	103,4	113,6
Remboursements sur sinistres	-13,4	-6,7
Coûts de personnel y/c participation des salariés	104,1	110,9
Impôts et taxes	159,6	149,3
Autres charges de gestion courante	0,2	0,1
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>939,4</b>	<b>888,9</b>

En 2014, ce ratio s'établit à un niveau de 73,9 % du chiffre d'affaires, contre 72 % en 2013. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la recette péage, à un faible coût de la viabilité hivernale et à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation.

### 2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>939,4</b>	<b>888,9</b>
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-16,7	-8,1
Dotations aux amortissements	-266,5	-261,2
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>656,2</b>	<b>619,6</b>

### 2.3.5 Résultat financier

Le résultat financier se situe à -107,7 millions d'euros, en amélioration de 3,5 millions d'euros grâce à la diminution de l'endettement et à des niveaux de taux courts favorables.

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Produits financiers</b>	<b>37,8</b>	<b>36,2</b>
Autres produits financiers	37,8	36,2
<b>Charges financières</b>	<b>-145,5</b>	<b>-147,4</b>
Frais financiers	-145,5	-147,4
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-107,7</b>	<b>-111,2</b>

### 2.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2014	2013
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>10,3</b>	<b>8,1</b>
Sur opérations de gestion	0,5	0,4
Reprises sur provisions	9,8	7,7
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>5,5</b>	<b>5,8</b>
Sur opérations de gestion	0,7	1,2
Dotations aux amortissements et provisions	4,8	4,6
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>

### 2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 206,3 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 186,6 millions d'euros ;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de -3,2 millions d'euros, dont le CICE pour -2,4 millions d'euros ;
- la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 6,1 millions d'euros ;
- la contribution exceptionnelle qui est passée de 5 % à 10,7 % pour un montant de 20 millions d'euros ;
- la reprise de provision pour impôt différé de -2,9 millions d'euros ;
- du remboursement partiel d'impôt suite à la réclamation contentieuse du redressement fiscal des intérêts intercalaires de 2007 de -0,3 millions d'euros.

### 2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2014 à 30,5 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 10,2 millions d'euros.

## 2.4. Informations complémentaires

### 2.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 13,8 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 608 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.
- Engagements vis-à-vis du bailleur de notre siège social de Rueil-Malmaison sur un bail de 6 ans valorisés à 16,5 millions d'euros.

### 2.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	253
Agents de maîtrise	338
Employés / Ouvriers	969
<b>TOTAL</b>	<b>1 560</b>

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 219 649 heures au 31 décembre 2014.

## 3. Autres informations

### 3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2013 et 2014, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2014	2013
Rémunérations	1,9	2,0
Charges sociales patronales	1,0	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,7	0,0
Paiements en actions <sup>(*)</sup>	0,7	1,1
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4



## 3.2 Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2013 et 2014 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI <i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Charges de construction	-100,3	-75,4
Créances clients	5,4	9,3
Distribution de dividendes	0,0	248,6
Fournisseurs d'exploitation	26,5	31,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,1	6,6
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	2,7	1,7
Autres charges externes	-11,8	-19,1

## 4. Événements post-clôture

### Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

### Filiales et participations

Cofiroute a cédé à VINCI Autoroutes les actions qu'elle détenait dans les sociétés Autoroutes trafic et Médiamobile et à VINCI Highway, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Provisions pour grosses réparations : comme indiqué dans les notes 1.8 et 2.2.3 de l'annexe aux comptes, Cofiroute S.A. comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en l'état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 06 février 2015.

*KPMG Audit*  
Département de *KPMG S.A.*  
Philippe BOURHIS

*Deloitte & Associés*  
Mansour BELHIBA

# Responsables du document

## 1. Attestation du responsable du document

Je soussigné Marc BOURON, directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Marc BOURON  
Directeur général

## 2. Contrôleurs légaux des comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société sont inscrits comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

### Commissaires titulaires

**KPMG SA**  
3, Cours du Triangle  
Immeuble le Palatin  
92939 Paris La Défense Cedex  
France  
Début du mandat en cours :  
AG du 23 mars 2012.  
Expiration du mandat actuel :  
à l'issue de l'AG d'approbation  
des comptes 2017.

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Début du mandat en cours :  
AG du 20 mars 2013.  
Expiration du mandat actuel :  
à l'issue de l'AG d'approbation  
des comptes 2018.

### Commissaires suppléants

**KPMG AUDIT ID**  
3, Cours du Triangle  
92939 Paris La Défense cedex  
France  
Début du mandat en cours :  
AG du 23 mars 2012.  
Expiration du mandat actuel :  
à l'issue de l'AG d'approbation  
des comptes 2017.

**Cabinet Beas**  
7 à 9, Villa Houssay  
92524 Neuilly-sur-Seine  
France  
Début du mandat en cours :  
AG du 20 mars 2013.  
Expiration du mandat actuel :  
à l'issue de l'AG d'approbation  
des comptes 2018.

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,16 million d'euros au titre de l'exercice 2014 dont 0,13 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,03 million d'euros au titre d'autres prestations, sans évolution significative par rapport à 2013.

### 3. Responsable de l'information financière

Jean-Vianney d'HALLUIN, directeur financier et membre du comité exécutif (+ 33 1 55 94 70 00).

### 4. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet ([www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)) les documents suivants :

- Le rapport financier 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Le rapport financier semestriel 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Les rapports financiers, annuels et semestriels, des années 2008 à 2013 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- Les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex (+ 33 1 55 94 70 00).

#### **COFIROUTE**

Société anonyme au capital de 158 282 124 €

Siège social : 12 rue Louis Blériot – CS 30035 – 92506 Rueil Malmaison Cedex – France

RCS Nanterre 552 115 891





Siège social  
12, rue Louis Blériot  
CS 30035  
92506 Rueil-Malmaison Cedex  
Tél. : 01 55 94 70 00  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)